

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE de DOCUMENTATION
des
ARCHIVES des ALPES - MARITIMES

TRIMESTRIEL

1969 - N° 1

9e Année

- RECHERCHES REGIONALES -

Côte d'Azur et Contrées limitrophes

Archives Départementales
5, ter, avenue Edith-Cavell - NICE.

SOMMAIRE

La première occupation du Comté de Nice en
1691.
Relation de l'abbé de Saint-Pons : Pierre
Gioffredo
par M. COSTAMAGNA P 2

La gauche de 1932 à 1936 dans les
Alpes-Maritimes.
Mémoire de maîtrise d'histoire, présenté à Nice
en 1968 (Prof. N. Nouschi), et résumé par l'auteur
par P. BENALLOUL P 26

La féodalité tardive.
(colloque C.N.R.S. n° 532 sur l'abolition de la
féodalité dans le monde occidental.
Toulouse, 12-16 novembre 1968)
Par M. BORDES P 29

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

9^e année

1969 – N° 1
janvier-mars

29

**LA PREMIERE OCCUPATION
DU
COMTE de NICE en 1691**

Relation de l'Abbé de Saint-Pons : Pierre GIOFFREDO

RELATION

**Des choses arrivées durant le siège et la reddition
Premièrement des Forts de
VILLEFRANCHE
MONT-ALBAN
SAINT-HOSPICE
puis de la cité et du château de NICE
au mois de mars et avril 1691**

par M. COSTAMAGNA

LIMINAIRE

Dans son numéro de Novembre-Décembre 1913, le périodique NICE HISTORIQUE a publié la "Relation de l'Abbé Pierre Gioffredo sur le siège de Nice en 1691".¹

Un de ces fascicules m'étant tombé dernièrement sous les yeux, je fus captivé par ce récit qui fait revivre si intensément les journées tragiques que connut Nice en ce temps déjà lointain.

Toutefois, cette narration étant écrite en italien de l'époque, bien peu de personnes ont da pouvoir la lire.

J'ai donc entrepris de la traduire en français, mais la traduire en français moderne aurait dénaturé complètement le style de Pierre Gioffredo, ce style désuet qui fait justement le charme de sa relation en nous transportant près de trois cents ans dans le passé.

J'ai tâché de faire une traduction presque littérale, en respectant la syntaxe parfois fantaisiste et les tournures de phrases de l'époque.

Pour en faciliter la lecture, j'ai allégé certaines parties du texte, abrégé certaines phrases trop longues et ajouté beaucoup de ponctuation.

Telle que, cette traduction n'est peut-être pas parfaite, mais elle aura du moins le mérite de pouvoir être lue par tous, surtout par les Niçois qui pourront connaître avec plaisir ces attachantes pages d'histoire de leur ville.

S.D.COSTAMAGNA.

À QUI LIRA

La renommée des tragiques événements survenus à Nice durant le siège et la reddition, premièrement des places mineures, puis de la Cité et du Château, avait hélas! En peu de temps volé à travers toute l'Europe de ses propres ailes, sans qu'à celles de la Cité viennent se joindre la plume de l'écrivain.

La renommée avait pu s'envoler, pendant que l'on voyait s'envoler les tours, bondir en l'air le donjon, et ce bond retentir aux oreilles de peuples lointains.

Devait-on, comme il a été fait jusqu'à ce jour, garder silence et stupeur, et laisser que, où si fortement s'était fait entendre la langue embrasée des canons et des bombes, parle seulement la touche des décombres et des ruines.

Mais, puisque la renommée a voulu faire des siennes, c'est-à-dire être mensongère, et la malignité de ceux qui étaient peut-être les plus coupables a cessé faire croire que les citadins en grande partie étaient les auteurs et avaient coopéré à cette tragédie, il a été cru nécessaire, pour instruire la postérité et détromper les trop crédules, de faire des choses arrivées, la suivante franche et dépourvue de fioritures, mais sincère et véridique relation.

RELATION

On croyait que la guerre, commencée dès le début de l'été précédent, puis continuée entre la France et la Savoie, devait se dérouler aux seuls dommages du Piémont et des États ultramontains, et que la cité de Nice puis en rester indemne; cependant que, nonobstant les actes d'hostilité réitérés perpétrés dans la vallée de Barcelone une des Vicairies du Comté le

¹ Voir Notice bibliographique de Pierre Gioffredo, p.41.

commerce avec la Provence n'avait jamais complètement cessé; au contraire, avec entière liberté, par terre comme par mer -avec des écrits avalisés et par de mutuelles déclarations par qui présidait aux gouvernements- purent continuer dans leurs trafics les négociants et dans leurs voyages les passagers.

Pour se prémunir contre ces invasions, que l'on entendait se faire ailleurs, par la cité furent enrôlées 24 compagnies, composées de citoyens outre celle des nobles, qui, formant un corps séparé, avait son poste près du Palais aux ordres de Monsieur le Gouverneur.

Par ailleurs, ordre avait été donné aux paysans, d'avoir à monter la garde, tant de jour que de nuit, aux régions dites de Barrivieux et de Carras, ainsi que sur le fleuve Var; où, le 27 juillet de l'an dernier 1690, on avait vu apparaître sur la rive opposée, au lieu de Saint Laurent un certain nombre de cavaliers seuls ont dit être la garde habituelle de Monsieur de Grignan, lieutenant du gouvernement de Provence, venu en personne pour visiter ces contrées; par suite, l'alarme ayant été donnée par toute la campagne et dans la cité, des hommes armés en grand nombre étaient partis immédiatement dans cette direction, des hommes de toutes conditions, tous résolus à combattre virilement et à empêcher la traversée du fleuve. Mais, n'ayant plus constaté, soit dans cette occasion, soit dans d'autres, de nouvelles alarmes, et bien que l'on continuât une garde rigoureuse dans les passages limitrophes et les plus exposés, la plupart des moins avisés se persuadèrent que les Français pensaient à tout autre chose qu'à vouloir, de propos délibéré et avec de puissantes forces, attaquer Nice; bien au contraire, ils s'imaginaient que, si même quelque levée de milice et gens de guerre mijotait en Provence, cela visait plutôt la défense que l'attaque.

Mais d'autres qui plus sensés, discouraient sur les courants d'affaires et de ce qu'ils entendaient discuter dans les cours, aimant mieux prévoir qu'être prévenus, pour parer à tout accident qui pourrait advenir, ne manquèrent pas de mettre en sûreté tout leur avoir, meubles et effets, en le faisant transporter ailleurs, surtout dans la voisine Riviera, et autres lieux de domination génoise.

Peu de temps après, l'attente des plus curieux fut surprise de voir apparaître Mr de Rabenac pour le Roi à la cour de Savoie et M.M. le Marquis de Dogliani et le Président Provana pour le Duc à celle de France qui avaient longuement conféré ensemble avant que, comme convenu, les uns et les autres se séparent au fleuve Var.

On vit dans ce rendez-vous comme une éclaircie parmi les obscurs nuages qui depuis longtemps menaçaient, et on put croire cela, sinon un arc-en-ciel, mais moins un éclair, précurseur de quelque serein arrangement.

Dans le même temps, l'une et l'autre Provinces proposèrent des pactes de neutralité; mais, voyant plus que de raison s'allonger la discussion et suspendue l'acceptation, on commença sérieusement dans l'univers à craindre que cette partie-ci des états de S.A.R. fut également visée et que, bien que certains ne parlassent que de Villefranche, ce fut contre la cité, le Château et les autres forts et terres que les armements que l'on entendait avec pourtant quelques incertitudes, s'appareiller en Provence fussent dirigés.

La crainte, s'accrut lorsque l'on apprit que M. de Saint-Laurent, de la Liaison Ferrera, citoyen niçois, bien que natif de Mondovi et par conséquent, sujet du Duc, employé depuis longtemps auprès du Roi de France avec des charges militaires importantes, était descendu en Provence au cœur de l'hiver pour lever, des recrues, et qu'il y séjournait actuellement, sans jamais avoir manifesté l'envie, bien qu'arrivé jusqu'à St Laurent du Var, de revoir sa Patrie tandis que journellement plusieurs lettres étaient adressées à des citoyens, affirmant que Nice était menacée et que bien vite on pourrait en voir les effets et de bien près.

Pourtant certains s'illusionnaient en pensant qu'une aide pourrait arriver au Duc par la mer, pour avoir vu parfois des bois espagnols dans le port de Villefranche, et pour savoir que certains avaient, reçu par lettre, l'avis que bientôt apparaîtraient de nombreuses escadres des cités d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre; la chose alla si loin que la déception fut bien

grande lorsque l'on sut de façon certaine qu'à Antibes et autres lieux voisins, arrivaient de Marseille, Toulon et ailleurs, des poudres, balles, bombes, tentes, farines, foin et autres provisions de guerre et de bouche, nécessaires au ravitaillement d'une nombreuse armée, et que diverses troupes allaient arriver du Lyonnais, Dauphinois et Languedoc, ainsi que personnellement M. de Catinat, lieutenant de Sa Majesté Très Chrétienne et commandant de ses armées en Italie, sur qui devait s'appuyer la conduite de l'entreprise.

La voix courut que les Français furent poussés à ce mouvement, non tant par les anciennes et nouvelles prétentions par des lettres interceptées par lesquelles ils apprirent que le Duc avait été averti par le Gouverneur et les autres officiers de cette place, du peu qu'ils pourraient opposer en cas d'invasion ennemie, avec le petit nombre de soldats en garnison ceux-ci étant mal satisfaits de leur salaire et fournement par le génie mal disposé, le bras inexpert des habitants, et par le manque de munitions, si celles-ci ne fussent pourvues à temps.

Pour parer de quelque manière à l'imminente tempête, outre quelques compagnies nouvellement assoldées dans le pays, composées en majeure partie de gens de peu d'expérience et autres milices du Comté, le Château et les autres forts furent renforcés par deux régiments arrivés du Piémont; les murs fortifiés par de nouvelles réparations et on en confia la garde à M. le Comte de Frossasco, chevalier de quelque pratique qui, dans les guerres de Flandre et d'Allemagne avait donné preuve d'être bon soldat, descendant de cet André Provana, Seigneur de Leiny et Comte de Frossasco, qui, commandant aux galères de Savoie eut bonne part dans la victoire obtenue à Lépante contre les Turcs, et qui, d'ordre de feu le Duc Emmanuel Philibert, posa la première pierre pour l'édification des forts de Villefranche et du Mont-Alban.

Des réparations on donna la charge à l'ingénieur La Marche, envoyé du Piémont à cet effet avec de particulières instructions, et l'aide du premier ingénieur Guiberti.

A la cité (à différence de ce qui s'était fait d'autres fois en pareille occasion) il n'avait pas été envoyé d'Intendant chef, avec grade de Colonel Commandant d'Armes, ce qui ne rendait pas facile au gouverneur, occupé des affaires intérieures du Palais, de s'acquitter des affaires militaires.

Cela aurait pourtant été désirable, eu égard à l'âge et à quelques indispositions particulières du Chevalier Marquis de Tournon, qui n'était pas de grande intégrité et bien intentionné comme l'avait été Don Antoine de Savoie, mort trois ans avant, et à qui il avait succédé en qualité de Lieutenant général. Il n'y avait non plus dans cette cité, d'ingénieur capable; ainsi, ayant été entrepris à grands frais et gêne des citoyens, d'entourer le bourg St Aloy dit le Pré des Oies, situé dans la partie occidentale de la cité, par de hautes tranchées et des fossés profonds, l'œuvre étant presque terminée, il fût trouvé bon à la première manifestation de l'ennemi, de tout niveler et remettre dans le premier état.

Il n'y avait également aucun soldat de métier ni de milice, la défense se réduisant aux seuls citoyens, peu efficaces, bien qu'à tout ordre de prendre les armes ils se montrassent résolus et courageux; il devenait ainsi difficile de comprendre comment, à l'approche du feu et lorsque s'allumerait au plus fort avec mousquets, artillerie, bombes et assauts la bataille, on ferait pour organiser la résistance.

On procura néanmoins, et pour autant que le temps le permit, de quoi s'abriter le mieux possible; pour cela la cité donna non seulement les ordres nécessaires pour l'achat de plusieurs canons, poudres et munitions, mais les murailles furent renforcées par des terre-pleins, fascines et pieux, et mises ainsi en état de majeure défense. Mais aussi, la plupart des moulins étant employés à moudre pour le service du château, il y avait à craindre de voir s'introduire une très grande pénurie de farine et en plus, les fours étant obligés de servir le fort, ils ne suffisaient plus pour fournir le pain au peuple; on y remédia en construisant dans les murs des moulins à main et en stockant des provisions de biscuits afin de prévenir la famine.

On n'oublia pas non plus, ce qui importait le plus, d'apaiser la Seigneur Dieu par divers actes de piété et avec de publiques et privées dévotions, selon l'exemple et l'invitation de

Monseigneur l'Évêque Henri Provana qui, durant ces temps calamiteux, a, par son zèle, grandement contribué à la diversion des maux qui pesaient sur ses fidèles. Ne manquaient pas d'ailleurs d'y assister M.M. les Consuls et M. le Marquis Gouverneur en personne, de qui la libéralité pour se concilier la protection du Ciel, s'est vue en ces jours plus que d'ordinaire, ouvrant la main au soutien de ceux, pauvres et besogneux, auxquels, durant son gouvernement, il a fait faire des distributions quotidiennes.

Ce qui, en attendant, aurait pu rendre plus efficaces ces préparatifs, c'était l'espoir donné aux citoyens par le gouverneur, que bientôt allait arriver du Piémont le secours nécessaire, sans lequel, étant donné le grand nombre de mortiers et de bombes que l'ennemi amenait avec lui, la défense était jugée impossible par tous. Ces mêmes secours, M. l'Intendant Chevalier Morozzo les promettait en montrant une lettre par laquelle on disait non seulement qu'ils étaient près d'arriver, mais que le Duc viendrait en personne, ce qui laissait supposer que, s'agissant de secourir des sujets de sa Royale Maison ayant toujours donné preuve de fidélité et qui lui étaient profondément dévoués et d'une place, de la conservation de laquelle dépendait celle de toutes les autres, d'un joyau qui était sinon le plus ornemental le principal soutien de sa couronne, comme l'avaient reconnu plusieurs de ses prédécesseurs royaux.

Pendant que le peuple languissait dans cette attente, voilà qu'arrive le douzième jour de mars, un lundi, on reçut l'avis que le gros de l'ennemi s'approchait, que déjà 300 grenadiers avaient traversé le Var à gué et accédé aux collines pour y dénicher et combattre les gardes qu'ils savaient surveiller le fleuve; et que le restant de l'armée, en telle formation, les suivait un passant un peu plus en aval. De ces faits le gouverneur, d'abord par un express, puis par le capitaine Torrezzo envoyé par poste, avertit promptement le Duc.

Durant ce passage, l'ennemi ne trouva aucune résistance, cinquante hommes seulement se trouvant à la garde du fleuve, en raison de l'ordre donné, sous graves peines, à cinq cents hommes qui étaient les meilleurs de la campagne de se porter au Château pour renforcer la défense et auxquels, même dans le plus urgent besoin, il ne fut permis de sortir.

Il est évident, avaient avoué plusieurs officiers français, que si on avait rencontré ces susdits hommes armés, soutenus par quelques soldats de métier, faisant opposition, cela aurait coûté à l'ennemi beaucoup de sang et rendu bien difficile le passage.

Outre la cavalerie, de laquelle nous parlerons bientôt, toute la gent venue pour cette entreprise comptait environ neuf mille hommes ordonnés, divisés en deux grands corps d'infanterie un partie française et partie étrangère, commandés comme il a été dit, par M. de Catinat; après lui venaient: M. le Marquis de Vins, Maréchal de Camp, sous-lieutenant des mousquetaires noirs; le Duc de la Ferté; le Chevalier de la Pare; de Saint-Laurent; de Rénac; de Joigny, brigadier; M. d'Arenne, major général et M. de Clarembaud, volontaire. L'infanterie nationale était composée de quatre régiments prénommés: de Sault, de la marche, Forest et Catinat. L'étrangère: des régiments d'Alsace, Sorbek, Famechon, Youl, Tournon et Leisler. Parmi ceux-ci, les trois d'Alsace, ayant pour colonel le Prince de Birckenfeld, étaient les plus complets.

De la cavalerie, quatre étaient les principaux détachements: ceux de Montgomery, Belleporte, Grignan et Varenne; ils comptaient en tout 600 chevaux. A ceux-ci s'ajoutaient les Dragons de Bueil et Bretagne qui n'en dépassaient pas 500; toute gent bien formée et bien pourvue d'habits, armes et discipline.

Vinrent ensemble, pour s'occuper des travaux militaires, 22 ingénieurs; le train d'artillerie, duquel avait la lieutenance M. d'Andigny, était composé de quinze canons et six mortiers, une compagnie de bombardiers, accompagnée de douze commissaires et six mineurs.

L'armée de mer de qui était général le Comte d'Estrée, avec le titre de vice-amiral destinée à épauler et à munir des nécessaires provisions celle de terre, était composée de vingt galères guidées par le Bailly de Noailles qui les commandait avec le titre de lieutenant-général de cinq vaisseaux de haut-bord, quatre frégates, trois pallandres et d'autres bois mineurs.

Ayant donc passé sans aucune opposition en deçà du Var, et partie de la cavalerie s'étant arrêtée dans la région de Carras et de Caucade, non loin de la mer, on vit le jour suivant qui fut le 13 mars, un mardi, l'infanterie filer par la même voie avec M. de Catinat qui, s'étant arrêté dans le vallon de Magnan pour diner avec M. de Saint-Laurent, expédia de ce lieu un passeport qui lui était demandé par Monseigneur l'Évêque pour les religieuses de la cité, lesquelles craignant la menace offensive des bombes, voulaient s'éloigner.

Dans le même temps, trois galères parties du port d'Antibes, débarquèrent sur la plage de Carras, diverses provisions.

Le soir venu, laissant bien gardés les postes déjà occupés, les Français, montant par le col de St-Pierre et de la Clue, descendant vers le Ray, allèrent avec le plus gros des troupes, planter le camp dans la région de l'antique et maintenant détruite cité de Cimella (Cimiez). M. de Catinat prenant logement dans le palais de M. le président de Gubernatis; M; de Saint-Laurent, avec d'autres officiers, logea dans le voisin couvent des Zocolanti qui avait déjà recueilli les religieuses, sorties en procession du couvent de Saint Bernard le jour avant.

On s'occupa en ce jour à brûler, afin qu'elles ne puissent servir à l'ennemi, les meules de paille et de foin de la campagne et, par un courrier express, les Consuls firent savoir au Duc quel péril planait de si près sur la cité priant son Altesse Royale de bien vouloir envoyer de prompts secours. Aussi bien, à telle prière ne vint aucune réponse.

Un détachement, sorti du château afin d'observer les mouvements de l'ennemi, réussit à faire quelques prisonniers.

Le même soir, le régiment d'Alsace commandé par M. de Rénac, ne tarda pas à descendre vers le lit du Paillon, passant devant le monastère de Saint-Pons, et alla occuper la région de l'Ariane avec le pont et la route qui conduit à Villefranche, guidé par un certain Dezo, natif de Cagnes en Provence qui, ayant des parents et connaissances de ces côtés, connaissait bien tous les sentiers.

Arrivés vers les quatre heures du matin sur la colline du Caire, lieu-dit Fontaine du Cannet situé au-dessus du couvent des Capucins, ils donnèrent avis de leur arrivée par des roulements de tambour et des feux allumés.

M. le Chevalier de Ruffia, gentilhomme piémontais de la Maison Cambiana, gouverneur de ce lieu et du fort de Villefranche, mit en armes ses gens et envoya chacun à son poste mais, puisqu'on entendait rien d'autre que couper des arbres, il se contenta de les faire rester en alerte tout le restant de la nuit, et de faire tirer deux volées de canon vers les feux.

Les effectifs du fort de Villefranche se composaient de cinq compagnies ordonnées, mais peu entraînées à la guerre étant assoldées depuis peu de temps, sous les ordres des capitaines: Chevalier de Berre; Comte de Roquestéron; Comte d'Auglun et Massimo; et d'autant de milices qui avaient pour capitaines: Chianea de Tende; Maccario de Pigne; Gubernatis de Saint-Martin; Rainaldo de Belvédère et Rostagni de Breil. Pour la charge de commandant il y avait M. Rezzano, pour celle de major M. Guerra; capitaine des artilleries: M. Razino et finalement le capitaine Sibilla, volontaire.

La défense du fort se trouvant dans cet état, Monsieur de Rénac commandant des troupes françaises, par l'intermédiaire d'un de ses officiers qui contacta un officier du fort aux Capucins, intima au gouverneur, au nom du Roi très Chrétien, de remettre le fort entre ses mains, faute de quoi, si on devait en venir au combat, vu les moyens dont il disposait en canons et en bombes, il n'y aurait, pour ceux de l'intérieur, pas de quartier.

A cette proposition le gouverneur avait fait répondre que la place se trouvant en état de solide défense, il pensait la conserver pour S.A.R. qui lui en avait donné la garde, et qu'il le ferait tant qu'il aurait la vie et la force. Après cela, ceux du dehors commencèrent à disposer leurs batteries et ceux du dedans à faire jouer contre eux leur artillerie.

La nuit venue, le Syndic de la campagne se présenta sous les murs du château de Nice, et fit savoir au gouverneur qu'il lui avait été intimé premièrement, de verser une contribution en

argent et de faire déposer les armes aux habitants de la plaine; ensuite de se rendre sans délai s'ils ne voulaient être passés au fil de l'épée et leurs maisons incendiées que de ce fait, il désirait entendre de lui ce qu'il pourrait faire.

Le gouverneur répondit que pour la contribution en argent si elle pouvait éviter le pillage- de voir ce qui pourrait se faire; quant à se rendre, ne pouvant lui donner des hommes, nécessaires pour la place, ils fissent ce que Dieu leur aurait inspiré, ou qu'ils eussent recours à M. le Marquis de Tournon, qui peut-être aurait à ce sujet quelques particulières instructions à leur donner.

Cela fut la cause que ce lieu qui, pour être ouvert, était inapte à toute forme de défense, ne tarda pas à se soumettre et que dans les trois jours suivants, M. de Catinat, qui à part trois bataillons laissés au camp, s'était rendu en personne dans la plaine, fit réparer les routes par lesquelles devaient passer les canons et mortiers, déchargés à l'est du port par les galères, bien que, pour entraver ces travaux, le château ne s'employât gaillardement avec artillerie et espingardes.

Entre temps, des escarmouches eurent lieu entre des parties de l'armée campée à Cimella et d'autres sorties de la cité, avec peu de pertes des deux côtés; calme peu de pertes avaient eu les convois venant de Provence au camp des Français, pris à partie par l'artillerie du château de Nice.

Dans la matinée du 15 mars, un jeudi, se présenta un tambour qui fit entendre avoir ordre de parler à .le Marquis Gouverneur; il fut introduit par la porte Pairolière les yeux bandés; un entretien eut lieu entre lui, le gouverneur, le Comte de Frossasco et l'Intendant Morozzo, conférence qui dura plus d'une demi-heure. Après quoi le tambour repartit sans qu'aucun de ces Messieurs ne motivât le fait -ce qui fit soupçonner que le tambour avait été envoyé pour exiger la reddition- soupçon motivé par le fait que M.M. les Consuls ayant demandé explication au gouverneur, celui-ci affirma que le tambour n'était venu que pour demander un passeport, sans autre mystère. Cela ne fut pas facilement cru, au contraire cela occasionna des murmures dans le peuple, augmentés par une autre réponse donnée par M. Masimo, premier qui, comme on lui démontrait l'impossibilité de chasser l'ennemi s'il occupait la cité, répondit que l'on saurait bien trouver la manière de le chasser avec ses canons et ses bombes.

Mais, retournons à Villefranche.

Les canons du fort ne suffirent pas à empêcher que le 17 mars, trois batteries de l'ennemi fussent mises en place; une de six pièces sous la propriété Vigna, l'autre de deux, derrière l'église les Capucins et la troisième un peu plus bas que la seconde, de deux pièces aussi mais peu efficace, se trouvant sous le tir continu de la place.

Vers les cinq heures du matin le jour suivant, le fort commença à être bombardé par deux mortiers postés au lieu dit des quatre chemins qui se croisant à cet endroit, vont de Villefranche à la tour de Bozo, à St Hospice et à St Michel. Continuant à bombarder le jour suivant, en peu de temps furent détruits les entrepôts des grains, farine, biscuits, riz, légumes et autres comestibles, le moulin mis hors d'usage et le four ne servant plus car le boulanger, épouvanté par la fréquence et le fracas des bombes, se refusa catégoriquement et malgré toutes les menaces à lui faites, de continuer à faire le pain.

Durant ce temps, le Comte de Frossasco sortit du château avec quelques soldats, accompagné par M. Alexandre Alberto de Strada qui commandait à 80 paysans pour effet de reconnaître les passages par lesquels, le cas échéant, on pourrait acheminer et faire pénétrer le nécessaire dans le fort de Villefranche.

Quant aux deux batteries, sans donner le temps de respirer, elles continuaient à tirer des boulets assez gros contre la porte et les parapets; elles auraient toutefois donné moins d'appréhension si l'artillerie du dedans avait pu leur répondre, mais la grosse était mal montée par des défauts aux nécessaires plates-formes et était presque de maniement impossible, et la petite trois pièces étaient déjà détruites par les bombes; ces mêmes bombes mirent à mort le

lieutenant Rezzano, que suivit dans la mort peu de temps après son propre père, commandant de la Place, tué par une balle de mousquet, qui, malgré son grand âge, avait combattu virilement et donné sa vie pour son Prince.

Voyant les choses en cet état, on tint Conseil de guerre, et le Chevalier de Ruffia, gouverneur, manda le lieutenant Jules César de Albertis, afin qu'avec une lettre à lui remise et de vive voix, il expliquât au Comte de Frossasco quelle était la situation et lui demandât du secours, aussi bien en hommes les effectifs du fort étant bien diminués qu'en , provisions de bouche (qu'ils avaient se trouvant ensevelies sous les décombres des entrepôts), et que dans la cas contraire les officiers ne pourraient plus continuer la défense, surtout si on ne pouvait suppléer au péril des bombes.

Après avoir lu et entendu ces protestations, le Comte entra dans une violente colère et dit que la meilleure grâce qu'il pouvait leur faire, était de ne pas parler à S.A.R. de cette ambassade. Qu'il n'avait jamais entendu dire que l'on prît des places avec des bombes, bonnes tout au plus à effrayer les vils et les lâches, mais non à faire des brèches dans la poitrine des hommes forts et courageux, et que, durant le siège de Vienne, plus de cent bombes y étaient tombées sur le palais qu'il habitait, sans lui faire ni de peur, ni de mal.

Le messenger répliqua qu'il ne savait pas si les bombes d'Allemagne étaient comme les bombes françaises mais qu'il était sûr que trois ou quatre de celles-ci (et non cent) suffisaient à abattre tout édifice, même et de beaucoup plus solide que les entrepôts et les casernes de Villefranche, en ayant d'ailleurs l'exemple par ce qui, quelques années avant, était arrivé à Crânes, et qu'en peu de mots, il fallait au fort un détachement d'hommes aguerris pour soutenir les milices effrayées et insuffisantes pour résister (s'il le fallait) à un assaut.

M. le Comte de Priocca, lieutenant-colonel du régiment de Piémont, qui se trouvait présent, put d'avis que l'on envoyât à Villefranche un détachement de cinq ou six hommes, les meilleurs de chaque compagnie, adjoints à un officier expert pour les soutenir. Le Comte réfléchit un moment et dit en français: "cela ne servira qu'à faire estropier nos gens".

Voyant qu'il ne pouvait obtenir que peu, de Albertis prit congé, lui rappelant, pour finir, d'envoyer au moins des provisions de bouche, car on ne pouvait compter sur celles qui étaient dispersées, ou enfouies sous les ruines. A cela il répondit que tant que le fort se soutiendrait, il serait quotidiennement pourvu du nécessaire et qu'il ne saurait oublier d'envoyer quelques hommes de valeur en temps voulu. En effet, il envoya de suite à Villefranche le chevalier Cravetta de Saviglianni, qui avait déjà été commandant du château de Nice de cette charge, la cour avait trouvé bon de le rappeler pour exercer celle qu'il avait de majordome de Madame Royale afin que par sa présence il encourageât la garnison et assister, au besoin, le gouverneur déjà âgé et mal portant.

Le Chevalier arriva au fort à la fin du jour, qui était le dix-neuvième de mars; il fit de beaux discours à tous, animant et exhortant tout homme qu'il rencontra jusqu'à quatre heures du matin; mais, pendant qu'il faisait une ronde, les bombes explosant plus furieusement que jamais, une de celles-ci tombant non loin de lui, lui fit dire qu'effectivement (ce furent ses paroles) les bombes étaient choses diaboliques, et l'on nota qu'à partir de ce moment, s'il n'en montra pas moins de courage, il parla avec plus de réserve et moins de jactance.

Le jour suivant, 20 mars, rien de saillant ne se produisit, hormis la continuation de bombardement jusqu'à l'heure des vêpres entre-temps on avait ajouté une autre batterie de quatre pièces au lieu dit Grossueith, sous la tour des Morets, qui gênait beaucoup la place on vit l'ennemi qui, avec fascines, tonneaux et sacs de terre, tentait de s'approcher des fossés, tout en faisant tomber de partout une grêle de balles de mousquets vers le fort, surtout vers les embrasures, pour empocher les assiégés de charger et pointer l'artillerie.

Ceux du dedans ripostèrent vigoureusement durant une heure environ, après quoi le gouverneur dû averti que beaucoup de soldats et bombardiers escaladaient les murailles, et que

la porte de secours située dans le bas du fort, ayant été ouverte, le comte de la Rocca, qui avait là son poste, était sorti avec tous les hommes qui se trouvaient là.

Et une voix courut parmi la garnison, déjà effrayée par le tir continu de la mousqueterie, laissant supposer que les Français étaient dans le fort les et passeraient tous au fil de l'épée.

Le comte de la Rocca, revenu dans le fort, dit que s'étant rendu vers la porte de secours pour s'opposer aux fugitifs, il avait été bousculé et, poussé au dehors par la foule de ceux-ci et, qu'étant donné la profondeur du fossé, il ne lui avait pas été facile de rentrer. Craignant que ceux qui étaient sortis fussent tombés aux mains de l'ennemi, il exhorta ceux qui se trouvaient encore sur les murs (croyant lui aussi que les Français étaient déjà à l'intérieur) à le suivre vers le château de Nice par la route située entre Mont-Alban et Mont-Boron. Il s'achemina donc, suivi par le marquis de Cifuentes, son lieutenant, et par 87 soldats, sept sergents et trois tambours.

Arrivé au château, le Comte de Frossasco peu satisfait d'un tel succès, ne l'y admit pas.

Levant un tel désordre, le Chevalier Cravetta sortit sur la place d'armes au moment même où une bombe y explosait, ce qui l'obligea à s'abriter dans le réduit des bombardiers, et à dire à leur capitaine Razino qu'il n'avait jamais vu chose pareille; il se dirigea ensuite vers la porte de secours et chacun crut fermement qu'il ne s'y rendait que pour retenir les fugitifs. Le gouverneur envoya Razino le rappeler afin de savoir s'il pouvait apporter quelques remèdes à la situation; Razino rencontra un de ses hommes blessé à mort qui ne put donner aucune nouvelle de son patron, mais, par un soldat resté là, il fut assuré que le chevalier Cravetta était sorti par cette même porte par laquelle étaient sortis les autres. Le Gouverneur ne voulait croire à un tel fait, mais un bombardier le lui confirma en disant que le Chevalier avait dit au moment de sortir: sauve qui peut!

De voir les Français prêts à pénétrer dans les fossés et s'approcher des murs; fit concevoir à ces soldats peu aguerris, une très forte appréhension qui, jointe à celle occasionnée par la chute incessante des bombes, fit courir la voix trop facilement crue, qu'ils seraient tous passés au fil de l'épée.

Que l'on dit ouvert la porte, et que soit sorti par elle, non seulement qui avait pour charge de la garder, mais qui était venu pour être l'ange tutélaire de la place, mina tellement le courage du peu de garnison encore debout, que la compagnie du Comte de Peille se trouvant sans chef étant donné que le capitaine s'était rendu chez le gouverneur et que le lieutenant blessé, avait été transporté ailleurs pour être pansé continua à descendre presque toute pour sortir par la fameuse porte, et à ceux qui ne purent le faire, il ne fut plus possible de faire prendre les armes en main, ni de faire rentrer ceux déjà enfuis, sauf peut-être ceux qui étaient encore dans le fossé. Monsieur d'Aiglun capitaine d'ordonnance, étant sorti à cette fin, on sut plus tard qu'il avait été fait prisonnier de guerre par l'ennemi.

Après avoir entendu ces sinistres nouvelles, le Gouverneur ordonna que l'on fermât cette porte, pour avoir au moins le temps de capituler honorablement; pour ce faire, le capitaine Masimo se rendit immédiatement et, la porte fermée, constatant que la garnison était réduite à quatre-vingt dix hommes en triste état, on se décida à capituler. Le fait réciproquement accepté, on envoya les otages qui furent: pour ceux du dedans, le commandant Guerra (remplacé le soir même par le capitaine Masimo) et le capitaine Sibilla; pour ceux du dehors, le commandant du régiment de Sault et l'ingénieur Vassel.

Il fut accordé;

– 1°. Que la garnison sortirait le lendemain 21 mars, avec armes, bagages, fusils chargés, tambour battant et drapeaux déployés.

– 2°. Qu'elle pourrait emporter avec elle deux pièces de campagne, pour les rendre à Oneglia, à charge de l'armée Royale.

– 3°. Qu'il serait également à charge de l'armée de transporter avec galères et tartanes les cinq compagnies d'ordonnance, le Gouverneur, l'État-major, et les autres officiers.

– 4°. Les cinq compagnies de milice seraient escortées par des troupes du Roi sur la distance de trois lieues, de cet endroit serait permis à n'importe quel soldat de rentrer chez lui avec ses armes.

– 5°. Il ne serait fait inquisition d'aucune sorte contre n'importe qui aurait pris les armes contre l'une ou l'autre partie.

– 6°. Les hommes composant la garnison auraient la faculté d'emporter des vivres pour quatre jours, pris dans les magasins du fort.

– 7°. A la capitulation on remettrait aux troupes du Roi, le poste avancé et le premier pont-levis,

– Le Chevalier Ruffa laisserait, le lendemain 21 mars, libre entrée aux troupes, avec promesse de M. de Catinat qu'en aucune façon la garnison ne serait molestée jusqu'à la sortie de tout le monde.

– 9°. Que le même matin de bonne heure, on recevrait un commissaire de guerre, à qui on remettrait toutes les provisions de bouche, et un commissaire d'artillerie qui recevrait les canons et les munitions de guerre.

Le tout fut scrupuleusement observé, et officiers et soldats furent embarqués sur les tartanes qui suivaient l'armée, pour être conduits à Oneglia où toutefois et à cause du mauvais temps, ils ne purent débarquer que neuf jours après le départ.

Le fort de Villefranche était la pierre angulaire et le soutien des autres places, car bien vite tombèrent, comme nous allons le dire, Mont-Alban et Saint-Hospice.

Dans la cité de Nice, en apprenant cette nouvelle inattendue, se refroidit davantage le peu d'ardeur des citoyens, d'autant plus qu'aucun secours ne semblait apparaître d'aucune part. A partir de ce moment, le Marquis gouverneur afficha un état digne méfiant et irrésolu.

Après avoir pris Villefranche, M. de Catinat somma le gouverneur de St-Hospice de se rendre. Celui-ci ayant refusé, il donna l'ordre à un détachement de mille hommes de marcher sur le fort afin de l'intimider. Cette intimidation n'ayant pas réussi, il changea d'avis et pensa passer d'abord à la conquête de Mont-Alban.

Donc, la nuit suivant le 21, M. de Catinat accompagné par un détachement de grenadiers, alla reconnaître les fossés sans rencontrer aucun obstacle, et le matin du jeudi, au lever du soleil, il commença à faire bombarder le fort.

Ce fort était sous les ordres du gouverneur, M. de Saint Amand, piémontais; il avait comme garnison plusieurs détachements de soldats de métier et de milice commandés par le Chevalier Lunel, les lieutenants Faletti et Ceva, tous les trois également piémontais, le capitaine Peyrani de l'Escarène et Gaziglia de Coaraze.

Dix heures après, un officier se présenta devant le gouverneur et le somma de se rendre, disant qu'une telle place, petite, démunie et mal armée, ne méritait pas que l'on engage une bataille. A cela, Saint-Amand répondit que tant qu'il n'aurait vu venir cinq cents bombes et autant de tirs de canon, il ne pourrait prêter oreille à parlementaire; qu'il était un homme d'honneur, soldat de métier, et qu'il aimait mieux mourir pour son souverain que de survivre avec un blâme de lâche. Cette réponse fut louable mais plus louable aurait été de s'être servi du canon quand les Français attaquèrent Villefranche et quand ils se préparaient à attaquer le Mon-Alban, ou même contre leurs galères quand elles jetèrent l'ancre dans le port, au lieu d'avoir économisé la poudre et les balles, et en prenant congé, l'officier français ne lui avait dit certaines phrases de compliment qui firent naître quelques soupçons sur sa bonne foi.

L'officier parti, les Français reprirent les tirs de bombes, lesquelles pourtant causèrent plus de peur que de dommages, car, comme chacun put l'observer, pas une ne tomba à l'intérieur du fort, ce qui aurait pu pourtant facilement faire plus de dégâts aussi auraient pu causer deux batteries postées, l'une sur le col et l'autre à l'intérieur même du fort de Villefranche, auxquelles on répondait sans vigueur- mais elles n'occasionnèrent que quelques brèches dans les parapets.

Aux approches du soir, le Duc de la Ferté fit avancer par le sud un grand nombre d'hommes portant des tonneaux, fascines et mantelets, accompagnés par quelques mineurs et grenadiers. Saint Amand, ayant réparti les quatre officiers aux quatre coins du fort avec chacun vingt hommes, sembla résolu à tenir ferme; mais tout-à-coup, ayant trop facilement cru un soldat qui lui affirmait que l'ennemi avait ouvert une brèche dans le fort que le pont-levis était tombé (ce qui d'ailleurs était faux) et que les hommes s'étaient mutinés, il fut effrayé et accepta les propositions faites par un officier français, venu sur les bords du fossé, de se rendre le lendemain dans les mêmes conditions que ceux de Villefranche, mais sans emporter de canons avec eux.

En suite de quoi, ce même soir, les Français avancèrent avec cinq cents hommes, se rendirent maîtres de la porte, et le lendemain commencèrent à mettre en place sur la crête et la partie méridionale du mont, ces batteries qui comme nous le verrons par la suite, constituèrent un grave danger pour le château de Saint-Amand, avec ceux qui voulurent aller avec lui, être embarqué pour Oneglia, comme il avait été fait pour ceux de Villefranche; il se rendit par la suite à Cuneo, où d'après ce que l'on dit, il fut arrêté par ordre du Duc peu satisfait de sa reddition.

Restait à soumettre le fort de St Hospice qui était commandé par le Comte Baldassare Simeon de Chieri, mais étant donné son âge avancé, on lui avait adjoint pour le commandement M. Agostini Taconi de Costiglione de Saluzzo, homme de cœur et résolu qui ayant déjà été gouverneur de La Turbie, avait donné preuve de zèle et de bonne conduite.

La garnison comprenait cinq compagnies, une de métier du capitaine Lucinga, savoyard, et quatre de milices des capitaines Bianchi de Peille, Morona de Limone, Lea de Contes et Greco d'Utelle. Le Comte de Pierrefeu Simeon, fils du gouverneur déjà nommé, exerçant la charge de major et M. Volta, aide-major.

Après que furent bombardées quatorze galères Vie. France vues dans le voisinage du fort, deux desquelles furent touchées et subirent des avaries, on fit mettre en armes toute la garnison et on l'exhorta à bien se défendre en laissant libres de sortir tous ceux qui ne seraient pas animés par le combat. Ils répondirent tous d'une même voix qu'ils étaient prêts, non seulement à corn-battre mais, s'il le fallait, à verser leur sang et donner leur vie pour leur Prince.

Le temps de les mettre à l'épreuve ne tarda pas à venir, car M. de Saint Laurent accompagné d'un officier et précédé d'un tambour, se présenta sous les murs du fort et demanda à parler au gouverneur.

Portés à sa rencontre, le Comte de Pierrefeu et le lieutenant Castelli furent invités à se rendre en prenant pour exemple le fort Villefranche étant donné qu'ils n'avaient aucun moyen de se défendre, vu le petit nombre d'hommes, le peu d'expérience et le peu de provisions qu'ils possédaient, qu'ils avaient le choix entre capituler honorablement ou employer la force et qu'en tel cas il y allait de la vie et des biens de tout le monde, les canons et les bombes étant déjà disposés à cet effet.

Ils répondirent au messenger qu'il était mal informé, que le fort se trouvait bien pourvu non seulement de poudre, balles et ravitaillement, mais également d'hommes bien disposés à se battre, et que la place ne se prenait pas avec des mots. Ainsi, les uns et les autres se séparèrent.

Pendant que l'on attendait que l'ennemi, selon ses menaces, s'approchât, vers les trois heures de la nuit qui suivit, les compagnies de Simone et de Contes commencèrent à se mutiner, disant qu'ils ne voulaient pas combattre dans le fort mais à l'air libre, qu'à l'intérieur du fort il n'y avait aucun abri contre les bombes, qu'ils voulaient bien mourir mais dans un lieu où ils pourraient faire mourir également des adversaires, mais non périr idiotement dans ces murs, tués par des armes diaboliques et infernales qui du ciel tomberaient sur eux. Les remontrances faites par le commandant et le major calmèrent un peu les hommes qui, deux heures après se soulevèrent de nouveau parce que la place manquait de provisions, principalement de vin, à cause de l'évasion frauduleuse d'une barque louée à cet effet qui, au lieu de livrer le vin à Saint-Hospice était allée le débarquer à San-Remo.

Cette fois encore, avec des menaces et des promesses, le commandant calma ses hommes à qui il donna à boire son propre vin, mais à l'aube, ayant vu une fumée et la croyant une bombe, une telle épouvante se répandit, que non seulement les deux compagnies sus-nommées, mais le restant de la garnison excepté cependant la compagnie du capitaine Bianchi de Peille qui resta ferme à son poste commencèrent à escalader les murailles, que les soldats abandonnèrent leur poste et qu'il ne fut plus possible aux officiers, ni au commandant qui après les paroles usa même des larmes de les retenir.

Voyant les choses réduites en cet état, et n'ayant pu faire parvenir une lettre relatant ces faits au Marquis de Tournon et au Comte de Frossasco, les passages étant occupés par l'ennemi-considérant au cours d'une réunion avec les officiers, que dans le fort il n'y avait aucun abri contre les bombes et que par le manque de ravitaillement on ne pourrait tenir longtemps, il fut décidé de capituler.

Après quoi, ayant ouvert la porte sans que l'on vît d'ennemi nulle part, le capitaine Lucinge et le lieutenant de la compagnie du Comte Castelli se rendirent au couvent des Capucins où se trouvait N. de Catinat et lui demandèrent de faire jeter quelques bombes sur le fort pour légitimer la reddition, celui-ci refusa, mais il fut convenu qu'ils pourraient sortir comme étaient sortis, et être conduits comme avaient été conduits ceux du fort de Villefranche. Ceci accepté, ils laissèrent l'entrée libre aux Français.

Étant tombés de telle manière, et en l'espace de peu de jours, trois forts considérables et comprenant qu'aucun secours ne pourrait désormais venir de la mer, la cité de Nice, anxieuse de le recevoir au moins par voie de terre, voulut s'assurer si, ainsi que certains le supposaient, des troupes étaient en route pour venir l'épauler. On envoya à cet effet un courrier qui, rencontrant à Sospel un envoyé de la Cour pour le Comte de Frossasco, revint avec lui.

Ce messenger, dans la nuit du 25, fut présenté d'abord au Marquis de Tournon, gouverneur; en sortant de chez lui, le messenger assura que plusieurs milliers de soldats avec de là cavalerie n'étaient plus qu'à quelques étapes de Nice venant du Piémont, mais, interrogé en secret, il avoua sincèrement n'avoir vu que quelques compagnies de milices ramassées dans les vallées de Vermenaglia, à Vernante, Robilante et leurs circonvoisins. Cette nouvelle, vite divulguée, causa bien peu de joie aux citadins.

Étant donné qu'il y avait plus à craindre qu'à espérer de cet état de choses, on constata que beaucoup de ceux qui avaient pensé se retirer dans le château peur se mettre à l'abri changèrent d'avis, et que le gouverneur lui-même fit transporter ses biens et les archives dans le couvent des Dominicains.

On se prépara donc en tout peur le prochain assaut, duquel les signes précurseurs firent le débarquement sur la plage de Carras, de pièces d'artillerie et de mortiers, par des galères françaises; deux desquelles qui se tenaient à Villefranche furent saluées par trois salves qui ne les touchèrent pas, il en fut de même par des salves tirées contre des convois qui venaient au camp par la route de Barrivieux.

L'ennemi travailla ensuite sans relâche à disposer les batteries dont six mortiers à bombes, au lieu dit l'Assegnador, et 16 canons non loin de St Charles, bien que ses travailleurs fussent gênés par les tirs du Château.

Mais voilà que le 25 mars, à l'heure des Vêpres, se présenta un tambour en compagnie d'un religieux dominicain, porteur d'une lettre à lui remise par M. de Saint Laurent, adressée à M. le gouverneur et aux Consuls de la cité, les persuadent que peur éviter les maux qui allaient s'abattre sur leur commune patrie, il les exhortait à ne pas différer de se soumettre aux armées royales et sans perdre de temps, car tout était prêt pour donner l'assaut. Qu'il avait pu obtenir de M. de Catinat de leur transmettre cet avis, se réservant, si on lui envoyait une personne à cet effet, de le faire de vive voix.

Ayant lu cette lettre, le gouverneur et l'intendant la transmirent au Comte de Frossasco qui pour finir la communiqua à MM. les Consuls; ceux-ci demandèrent et obtinrent la permission de convoquer le Conseil pour débattre la question.

Avec des mots de ressentiment, le gouverneur fit entendre au religieux porteur du message, qu'à un Lieutenant-Général, Gouverneur de Province tel qu'il était de telles choses devaient être signifiée par le Général lui-même et non par un officier subalterne; que cela étant, lorsque M. de Catinat lui-même aurait écrit, il aurait pensé à la réponse à donner.

Le conseil décida de députer deux gentilhommes qui furent le Chevalier de Malte Grimaldi et Alexandre Albert de Strada pour aller au camp entendre M. de St Laurent et porter une lettre de la cité dictée par le gouverneur et l'intendant.

Do retour de cette entrevue, ils référèrent que M. de St Laurent leur avait assuré que sa lettre n'était que le simple avis d'un compatriote affectueux, et que M. de Catinat aurait, de son côté, accompli le reste.

Le complément de cela fut que, dans la matinée du 26 il fut envoyé, accompagné d'un tambour, monsieur de Galion, lieutenant-colonel d'un régiment, lequel mis en présence du gouverneur et de l'intendant étant présents MM. les Consuls, les Défenseurs des privilèges et les Notables de la cité- exposa en peu de mots, être envoyé par M. de Catinat, général de l'armée, pour sommer les citadins de se soumettre à sa Majesté très Chrétienne, et que dans le cas contraire, il serait procédé à l'extermination complète de la ville par le fer et par le feu, ainsi que de la campagne et de la vie des habitants, que pour cela tout était disposé et ordonné. Bien au contraire, qu'en se soumettant tout serait conservé en l'état.

Pour délibérer sur ce fait, il avait l'ordre précis de leur donner jusqu'à l'heure de midi, passé ce délai, s'ils ne s'étaient pas rendus, ils auraient le premier tir de bombe ou de canon encouru la peine de soixante mille francs; ou deuxième, la perte des privilèges et au troisième des biens et des meubles, ensuite le sac et mis le feu. Qu'ils n'aient aucune illusion sur l'arrivée de secours, qui pourraient être tout au plus de cinq cents hommes groupés de façon désordonnée, auxquels il était d'ailleurs impossible de passer, toutes les routes étant bloquées, et que, même s'il pouvaient le faire, leur nombre n'était pas suffisant pour tenir tête à une aussi puissante armée et ne pourrait empêcher une totale défaite.

Ceci dit il lui a répondu que s'agissant d'une affaire aussi grave, rien ne pourrait se conclure sans la réunion du Conseil et des Chefs et que pour ce faire, le délai de réflexion soit prolongé jusqu'au lendemain.

Monsieur de Galion répondit qu'il n'était pas en son pouvoir d'accorder ce délai, on envoya donc à nouveau le Chevalier Grimaldi, lequel en obtint seulement prolongation jusqu'à cinq heures rie l'après-midi de ce même jour.

Ayant donc convoqué le Conseil-général, M. le gouverneur fut prié d'y assister, il se récusa disant que M. l'intendant serait tout aussi bien son interprète au Conseil. On pria Monseigneur l'Évêque de permettre la réunion dans la cathédrale, étant celle-ci non seulement la-plus vaste pour contenir le peuple et le clergé, mais encore le lieu le plus apte pour invoquer, par de publiques prière à la divine assistance, de laquelle, en une telle affaire, on avait grand besoin.

Le Conseil se réunit donc à Sainte-Réparate, où on récita en premier lieu le Veni-Creator avec l'intervention outre de Monseigneur l'Evêque de l'abbé de St Pons, des Consuls et Conseillers de la cité, de la majeure partie des Sénateurs et d'un grand concours du peuple.

Avant que M. Antoine Masini premier consul, exposât l'affaire à l'abbé de St Pons voyant le peuple enclin à la capitulation, se rendit al Palais où, trouvant le gouverneur, l'intendant et le sénateur Pallavicino en train de dîner, les invités de façon pressante à assister au Conseil, l'affaire à débattre étant très grave et demandant une mûre et sérieuse discussion. Vinrent les deux derniers; après avoir entendu l'exposé du premier consul, l'intendant s'appréta

par un beau discours à démontrer l'obligation chacun avait de réfléchir en cette circonstance, eu égard à le engagement qui s'était fait à Dieu, au Prince et à soi-même. A Dieu pour le serment de fidélité qui ne devait pas être violé, au Prince, qui était tant affectionné au pays et à cette cité, pour qui on ne devait pas hésiter à donner la vie ainsi que les biens, et à soi-même pour les inconvénients que l'on aurait à changer de souverain. Il abouta que tous les préparatifs avaient été faits pour combattre et qui il n'était pas question de parler de capituler avant d'avoir dégainé l'épée, que le canon dont se vantait l'ennemi, n'était pas, après tout, un si terrible instrument, que l'on s'en était déjà servi contre ces mêmes murs et qu'il y avait rencontré longue et honorable résistance.

La peur que l'on avait des bombes ne devait pas non plus causer tant de frayeur car, quand bien même elles auraient abattu les maisons, celles-ci seraient reconstruites avec les deniers duc Souverain, si on devait perdre des vies, c'est avec gloire et honneur que ses sujets seraient dans l'obligation de les donner et si la cité entière était détruite, le monde entier serait édifié sur la fidélité, la valeur et les souffrances des citoyens.

Ayant terminé de parler, l'intendant prit congé, bien que prié d'assister à tout le congrès; le duc sénateur Dalmazin fit de même après avoir dit que l'on devait opposer toute possible résistance et qu'il était du même avis que l'intendant, mais qu'il s'en remettait à eux pour toute résolution, mie prudente, qu'ils pouvaient prendre.

Monseigneur l'Évêque reprit d'abord son discours, disant que les trois motifs proposés étaient dignes de réflexion, mais que l'on devait considérer tous ensemble si la cité était en état de pouvoir résister à l'ennemi, qui allait certainement se servir des bombes comme des canons, que dans tel cas la ruine était inévitable et que de ce désastre le Prince, à qui il incombait que la cité se conservât, ne tirerait aucun profit. Que l'on ne devait au regard de cette nécessité dispensée par les lois humaines et divines- craindre d'encourir la moindre faute, ni de violer aucune obligation ni serment. Que la cité en commun et chaque citoyen en particulier avaient donc à estimer si on possédait des forces aptes à éviter le désastre qui se voyait imminent.

L'Évêque ne put poursuivre davantage son raisonnement, interrompu par la voix et le vacarme des habitants, les lesquels admirent tous qu'aucune défense n'était possible et que l'on devait penser, par une avantageuse et honorable capitulation, à mettre les choses à l'abri.

La majorité des habitants considérant que la cité ne disposait de forces telles qu'il fut possible de retenir une armée, ainsi que le prouvaient le gouverneur et l'intendant eux-mêmes lesquels, aussi bien l'un que l'autre, avaient pensé à mettre leurs biens à l'abri dans le château, tout comme l'avait fait le Sénat en y abritant la Masse sénatoriale et le Sceau, cet exemple ayant été suivi par de nombreux citoyens.

On se rappelait d'avoir lu qu'il y a plusieurs années, avant qu'elle ne fut inféodée à la Maison royale de Savoie, la ville de Nice avait pu s'opposer à l'armée des Angevins qui l'avaient assiégée, et que lorsqu'elle fut assaillie par les Français et les Turcs alliés, elle avait opiniâtrement résisté pendant plusieurs semaines et non quelques jours, de façon qu'elle avait non seulement repoussé des assauts généralisés et des bombardements réitérés tant par terre que par mer, et qui, aux applaudissements de qui encore aujourd'hui lit dans l'histoire, avait à se débarrasser pour quelques temps des forces des deux plus grands monarques du monde, unis ensemble. On n'oubliait pas non plus, d'avoir entendu de nos aïeux, le peu d'avantages que le duc de Guise avait tirés de ses tentatives d'escalade et de ses stratagèmes militaires pour prendre la ville.

Mais on se rappelait aussi, touchant les exemples précités, que finalement les secours attendus étaient arrivés, ce qui avait incité les citoyens à combattre virilement, alors que dans le cas présent on les attendrait en vain, et on ne voyait que, désillusions de tous côtés. Que même s'il y avait eu le moindre espoir de les voir comparaître un jour, la forme de la guerre actuelle avec l'invention plus que diabolique des bombes par le moyen desquelles quelques hommes

pouvaient réduire en cendres l'entière cité en peu de temps réduisait à néant l'espoir de voir arriver des secours de Pise à temps pour empocher la ruine.

Encore aujourd'hui on se montre du doigt les ruines de Gêne et d'Alger, sans parler de celles que nous avons sous les yeux à Villefranche et de ce qui, malgré le voisinage de l'armée ducale, les pas gardés et la nombreuse garnison, était dernièrement arrivé à Pise.

Les bombes étaient surtout à craindre à Nice où les maisons, composées pour la plupart de matériaux moins que solides et sans espace entre elles, pouvaient être détruites totalement en un clin d'œil, car la chute d'un seul édifice et le feu appliqué à un seul lit, étaient la ruine et l'incendie de tous les autres, sans que tout ce mal n'en sortit pour le Prince aucun bien.

La conclusion de tout cela fut que contre les canons et mousquets la défense était possible, mais contre les bombes, impossible

Il y eut aussi qui démontra que le gouverneur croyait bien peu en lui-même, puisqu'il avait fait redescendre toutes ses affaires dans la cité pour pouvoir à son aise les expédier vers le Piémont; et que déjà dans la cité même, la pénurie d'approvisionnements, des eaux que l'ennemi avait détournées des moulins et le manque de farine, qui pouvait devenir pire non seulement pour cette année mais pour la suivante si on détruisait les terres ensemencées de la campagne, faisait murmurer le peuple gai voyait déjà l'ombre de la famine.

On décida, pour offrir la capitulation à M. de Catinat, d'envoyer abbé de Saint-Pons -celui-ci se récusa pour des motifs personnels mais fut finalement convaincu d'accepter, disant le faire à seule fin que les termes de cette capitulation fussent avantageux le plus possible pour la cité et pour son Altesse Royale. Avec lui furent députés: le chevalier Grimaldi, Charles Laurent Tonduti, co-seigneur de Falicon, Annibal Pellegrino et Alexandre Albert de Strada qui emportèrent avec l'Ordonnance du Conseil et le texte de la capitulation, dicté en majeure partie par l'abbé de St Pons dans les articles suivants:

1°/ Que l'on conservât la vie, l'honneur et les biens de toute personne existant dans et hors les murs

2°/ Que la cité, son canton et vicairie garde les privilèges, libertés, franchises et exonérations dont elle jouissait ou pourrait jouir sous les Royales Altesses de Savoie.

3°/ Que dans ce traité soit spécifiquement compris et inclus tout ce qui fut accordé et concédé par les Princes de Savoie en l'an 1388 et successivement jusqu'à ce jour; et également ce qui fut accordé et concédé par les antiques comtes de Provence, à diverses dates, en faveur de la cité, vicairie et pays.

4°/ Qu'aucune représailles ne soit exercée contre tout sujet, habitant de la cité, comté, vallée et terres dépendantes, qui aurait milité en sa faveur, s'y serait abrité pour des délits commis, ou même aurait déserté les armées de S.M. très Chrétienne.

5°/ Qu'aucun des citoyens et habitants, pour n'importe quel motif, tant civil que criminel, ne soit tenu responsable hors du propre territoire, mais que toute cause soit jugée par les juges ordinaires du pays, de façon que tout ce qui concerne l'ecclésiastique comme le séculier, reste dans l'état actuel.

6°/ Que les citoyens: et habitants ne soient obligés à prendre les armes contre le château ni contre toute force de S.A.R., ni ailleurs contre leur volonté.

7°/ Que la cité demeure dans le pouvoir d'imposer sa liberté et d'exiger la gabelle; que sa Majesté Très Chrétienne ne puisse grever la cité et le comté d'aucune nouvelle imposition.

8°/ Que l'on doive observer les articles déjà publiés du Port-Franc et que les citoyens, vallées et terres de tout le comté, ne soient astreints au paiement d'aucun droit pour les marchandises et effets qui s'introduiront au s'exporteront.

9°/ Que doivent se maintenir dans leurs charges tous les officiers du Sénat, Préfecture, juges et autres magistrats, siégeant tant dans la cité que les vicairies, comté et terres du comté.

100°/ Que la cité et les terres dépendantes ne doivent pas être unies au Gouvernement général de la Provence, mais que Sa Majesté Très Chrétienne devra doter d'un gouvernement

indépendant qui aura mêmes prérogatives que le gouvernement général de Provence, de façon à former une province seule et séparée.

11°/ Que les causes en cours, tant civiles que criminelles doivent se terminer selon les dispositions de la raison commune, et des décrets de S.A.R. par un procédé conforme à celui jusqu'ici pratiqué.

12°/ Que tous les actes continuent à titre établis en langue italienne.

13°/ Que toutes les inféodations faites par la Maison Royale de Savoie restent valables et fermes et soient confirmées par Sa Majesté Très Chrétienne.

14°/ Que l'on ne puisse augmenter le prix du sel.

15°/ Qu'en procédant à la prise, du château, on le fasse de façon que la cité n'en souffre aucun dommage par les bombes et l'artillerie tant par l'armée assiégeante que par les assiégés.

16°/ Que Sa Majesté très Chrétienne soit tenue de défendre la cité et les terres du comté par tous et contre tous à ses frais, sans que pour ce fait, on ne puisse rien prétendre du pays.

17°/ Qu'il-soit permis durant le siège du château, aux personnes inutiles de sortir de la cité et se retirer dans la campagne ou dans le comté.

18°/ Qu'aucun juif ne soit molesté mais soit maintenu en possession de ce qui lui a été accordé par S.A.R.

19°/ Que tous les biens appartenant aux citadins et habitants, qui ont été déposés par eux dans le château, sortent restitués à leurs propriétaires en cas de prise de celui-ci.

20°/ Que la cité et les terres du comté ne puissent être sous quelque prétexte que ce soit, obligées de donner logement à soldats et que s'il fallait le faire les soldats devraient vivre de leur solde sans que les habitants n'aient à y prendre aucune part.

Au cas où l'armée de Sa Majesté très Chrétienne serait dans l'obligation de se retirer elle devrait le faire sans dommages pour la cité, le territoire et les habitants.

21°/ Que l'Université et le Collège des docteurs devra rester debout et continuer à jouir des mêmes prérogatives et fonctions pratiquées jusqu'à ce jour.

22°/ Que s'il y avait quelques doutes sur l'interprétation des choses chapitrées ci-dessus, l'interprétation devrait se faire en faveur de la cité et des habitants.

23°/ Le Consul des Anglais, résidant dans la cité, ne pourra être molesté.

24°/ Qui ne voudrait se soumettre, mais préférerait se retirer, on devra concéder gratis un libre passeport, tant pour les personnes que pour leurs famille et biens.

25°/ Et finalement que, si les armées de Sa Majesté très Chrétienne ne pouvaient prendre le château, la cité et le comté devront continuer sous la domination de la Maison de Savoie.

On présenta pour lecture ces articles au gouverneur voulait quitter le Palais ducal pour se retirer avec l'intendant dans un appartement du couvent St Dominique- il ne les désapprouva en aucune manière, car il avait plus d'une fois dit lui-même, que s'il était avéré que l'on ne pouvait résister à l'ennemi, il aurait fait tout en son pouvoir pour obvier à la ruine de la cité et obtenir de la conserver.

Ainsi, ayant reçu la permission de se rendre au camp, après que leur Duc remis le sceau préfectoral par le préfet François Milani; la délégation se rendit à Cimella, où un accord fut conclu avec M. de Catinat, sur le pacte uni à l'ordonnance du Conseil qui suit:

"Au nom de Dieu, et le 26 du mois de mars 1691. A tous soit connu que, suivant l'esprit de l'ordonnance du Conseil de la cité de Nice, en date d'aujourd'hui se sont rendus dans la région de Cimella, le très illustre et révérend abbé du Monastère sacré de Saint-Pons, chevalier de Saint-Maurice et Lazare, Pierre Grimaldi et les très illustres: père Félix de Grimaldi, chevalier de la sacrée Gérosolimitaine; Charles Laurent Tonduti, co-seigneur de Falicon; Annibal Pellegrino et Alexandre aberto. Ils se sont présentés devant Son Excellence Monsieur de Catinat, général des armées de Sa Majesté très Chrétienne, à qui ils donnèrent lecture du document de capitulation, dûment signé et inséré à la suite du présent acte. En vertu de l'autorité

et pouvoir qu'il tient de Sa Majesté très Chrétienne, Monsieur de Catinat, dans sa spéciale bonté et grâce, a accordé à la cité de Nice, l'acceptation des articles du document et des concessions qu'il contient, sous réserve toutefois, que par concessions et privilèges, tant anciens que nouveaux accordés à la cité, s'entendent les privilèges confirmés selon leur forme, esprit et teneur, de cela la cité devra faire foi.

En retour, la délégation a accordé l'entrés des troupes de l'armée royale dans la cité, où, sans aucune opposition des citadins, leur seront présentées et remises les clés de la ville.

De tout ce qui est dit ci-dessus, je soussigné, notaire requis, ai fait le présent acte comme secrétaire de la cité, écrit et publié dans le couvent des R.R.P.P. Réformés de Cimella.

Après prestation de serment des deux parties pour l'observance du présent acte et de la capitulation annexe, en présence du R.P. gardien Augustin Belleudi et Monsieur Honoré Chiamossi, témoins requis, ont signé:

Catinat - Pierre Gioffredo - Chevalier Félix Grimaldi - Charles Laurent de Tonduti - Annibal Pellegrino - Alexandre Albert de Strada -Père Augustin Bellaudi, témoin - Honoré Chiamossi, témoin, et moi-même Honoré Giraudi, notaire et secrétaire, comme dans le protocole original.

TENEUR DE L'ORDONNANCE

L'an du Seigneur 1691, le vingt du mois de mars, à Nice et dans la Cathédrale Sainte Réparate.

A tous soit manifeste, que le Conseil général de cette cité, convoqué par les chefs de Maison, sur instance des Très. Illustres Messieurs Antoine Kasimo, Charles Chiamporletto, Pierre Mille et Claude Isoar syndics modernes de la cité, avec permission et autorisation du Marquis de Tournon, gouverneur et Lieutenant-général de cette cité et enté pour gon Altesse Royale, et de l'Intendant général Morozzo, après appel fait à son de trompette a tous les chefs de maison et en tous lieux de la Cité par Pierre Rodo crieur public, comme d'usage.

Dans ce congrès et conseil général étaient présents, quatre les syndics déjà cités, l'avocat Dominique François Pellegrino, assesseur; le Chevalier et Intendant général Morezzo; l'illustre et Révérend Monseigneur l'Évêque Henri Provana; Monsieur de Layai; l'illustre et Révérend Pierre Gioffredc, chevalier de la religion sacrée de Saint-Maurice et Lazare, aumônier de Son Altesse Royale et Abbé du monastère de Saint-Pons; l'illustre Jean-Baptiste Dalmasso, décan plusieurs sénateurs et une benne partie du clergé de la cathédrale, avec l'intervention de la majeure partie des Chefs de Maison de tous grades et conditions, des habitants et citadins de cette cité, desquels, par leur grand nombre, ne peuvent être donnés tous les noms et prénoms,

Dans ce congrès général ou parlement, avec le concours de presque tout le peuple, Monseigneur l'évêque Provana a exposé et démontré à haute et intelligible voix, comment depuis le 12 mars, l'armée de Sa Majesté très Chrétienne s'est introduite, avancée et emparée de tout le territoire de cette cité, sans que l'on puisse y opposer le moindre obstacle étant donné que ce jour-là et les deux précédents, plus de vingt coups nés sur les vingt-quatre, destinées à la défense de notre territoire et des rives du Var ainsi ayant reçu l'ordre de l'Intendant et des autres officiers, d'entrer et de demeurer dans le Château de la cité, et n'avaient pu ainsi rester à leur poste pour s'opposer à l'invasion ennemie, comme elles l'auraient fait si elles s'étaient trouvées présentes dans la campagne- invasion qui a permis à la soldatesque et à la cavalerie d'arracher les plants, couper les vignes et les arbres fruitiers, dévaliser les maisons jusqu' à enlever les portes et les fenêtres, à emporter sans aucun égard, outre les meubles; les vivres et les effets mais également le bétail, le rois, les ferrures et tout ce pins ont pu trouver réalisant une destruction presque totale des biens des citadins et des paysans gabelle a, dans le même temps, donné l'assaut et cris les forts de Villefranche, Mont-Alban et Saint-Hospice qu'avec une

quantité de navires, s'est rendue maîtresse du port de Villefranche et mis en somme notre territoire dans un état déplorable.

A tout cela on croyait trouver quelques recours, avec l'espoir que bonté de Son Altesse Royale, pour l'affection qu'elle a toujours démontrée à cette cité et comté, nous aurait envoyé un efficace secours ainsi que nous en avait donné l'espoir le Marquis de Tournon dans la journée de la cité, Monsieur de Catinat, Général de cette armée, a, selon les règles militaires, sommé en personne M. les Syndics d'avoir à se rendre et se soumettre à Sa Majesté très Chrétienne, de céder à la force des armes et ce; dans le courant de la journée, sous peine, en cas de retard, oie voir la destruction de la cité et de tout ce qu'elle contient par les bombes et les canons et en cas d'hostilités, d'occasionner l'extermination des habitants de tous sexe, grade et condition qui seraient enfouis sous les ruines des maisons détruites, et de traiter de façon encore pire, la campagne.

De tout cela, Monsieur de Saint-Laurent Ferrero, natif de la cité a, dans sa bonté, fait parvenir hier un avis au gouverneur de la cité, afin que fussent prises les mesures les plus avantageuses pour le public. Ayant considéré combien était court le délai imparti Pour reprendre à la sommation, MM. les Syndics ont résolu d'envoyer deux parlementaires au camp pour en demander la prolongation, Par une faveur Spéciale, Monsieur de Catinat différa" l'exécution de ses menaces jusqu'à vingt-trois heures de ce même jour, comme vingt heures ont déjà sonné et la vingt et uni me entamée, MM. les Syndics ont déclaré ce qui précède au Conseil général afin que l'on puisse répondre à cette sommation dans la plus grande gloire de Dieu, le service de notre Prince Souverain et le bien public..

En attendant, pour bien démontrer le devoir et le zèle que notre cité conserve à son Altesse Royale, plus de quatre cents citadins sont montés au château comme renfort, pour défendre au besoin et le plus possible la place.

Après que cette proposition fut entendue par le Conseil, entendus également les exposés de monseigneur l'Évêque, de l'intendant général et du sénateur Dalmasso, la teneur de cette proposition fut expliquée en langage courant. Cela fait, le Chevalier Morozzo et le sénateur Dalmazzo voulurent se retirer, mais le Conseil, unanime ainsi que tous les présents, d'une seule voix, ont protesté et protestent: qu'étant donné la manière et le forme dont les armées de Sa Majesté très Chrétienne sont utilisées dans le combat, avec jets de bombes, artillerie et tirs, lesquelles en peu le temps détruisent les villes et les forteresses, semant la désolation, les ruines et les malheurs, sans que l'on puisse d'aucune façon y remédier; que malgré toutes les précautions prises par la cité, qui n'a pas regardé aux dépenses pour la réparation des murs, provisions d'armes et munitions de guerre et des vivres; que l'on a, depuis un an, fait garder les murs et les portes, de jour courre de nuit, par les citadins, aussi bien marchands qu'artistes et travailleurs y habitant; (les Nobles étant restée à la garde du Palais de Son Altesse Royale et à la Cour du gouverneur); que la cité n'est pas en état de se défendre et de résister, même poux peu de temps, aux forces ennemies, comme l'ont démontré les membres du Conseil général, et que se voyant privée de secours et de tout espoir d'assistance, elle est de plus en plus menacée par terre et par mer.

Réflexion faite aussi, que la cité est composée de maisons liées l'une à l'autre, de médiocre et fragile structure, de sorte que, une seule étant démolie, toutes les autres tomberaient en ruines par le chute d'une seule bombe, et qu'étant donné l'amas de la population cette ruine suivie de l'incendie inévitable et impossible à éteindre causerait infailliblement l'extermination complète de la cité et des citadins de tous grades, condition et sexe, et ce, sans recours.

Pour éviter cela, ayant considéré tout ce qui était digne de considération, le Conseil général a ordonné et ordonne que l'illustre et Révérend Abbé Pierre Gioffredo, le Chevalier de Grimaldi, Messieurs Charles Tonduti, Annibal de Pellegrina et Alexandre Albert de Strada, auxquels ils confèrent ample mandat, de se porter immédiatement accompagnés du soussigné notaire et secrétaire auprès de son Excellence Monsieur de Catinat lequel se trouve dans la

région de Cimella, où est campée une grande partie de l'armée commandée par lui -pour parlementer, traiter et résoudre, afin que la cité et les citadins soient préservés -selon les termes de la capitulation qui a été élaborée et signée par MM. les Syndics et assesseurs ou de toute autre façon qui leur paraîtra plus avantageuse pour le public, leur promettant de ratifier tout engagement pris par eux. Messieurs les Syndics, assesseurs et tous les présents au Conseil du général, n'ont pas pris cette résolution pour trahir la fidélité que la cité conserve à son Royal Patron, mais par la nécessité de ne pas de laisser détruire, sans aucun fruit la cité et les citadins en grand danger.

De tout cela, je soussigné notaire et secrétaire requis étant donné l'absence l'absence de l'intendant général Lerizzo, et mandaté par Messieurs les Syndics, ai concédé et concède cet acte de public témoignage.

Honoré Giraudi, notaire.

Selon les termes de la capitulation, les parlementaires laissèrent deux des leurs au camp, ce furent messieurs Tonduti et Pellegrino, et conduisirent avec eux messieurs de Gallion et Barsaba; ils rentrèrent dans la cité à quatre heures du matin et se présentèrent immédiatement en compagnie de MM. les Consuls, devant le gouverneur, afin de lui rendre compte de leur mission et d'obtenir, ainsi qu'il en avait été convenue, autorisation d'ouvrir une des escorte pour l'entrée d'une partie de l'armée ennemie.

Mais leur surprise fut grande de voir subitement le sénateur Pallavicino s'y opposer, sous prétexte que le Chevalier Grimaldi ne lui avait pas fait parvenir un passeport pour le Marquis de Tournon qui voulait se rendre, lui, sa famille et ses biens, dans le Piémont, le Marcellin refusant de remettre les clés de la cité, persistant à vouloir partir à l'instant même, malgré l'heure peu propice, dans la nuit.

Plusieurs personnes lui firent remarquer que cette demande était privée de délicatesse, et que son Excellence pouvait très bien attendre jusqu'au lendemain matin, avec plus d'aises, on aurait pu lui remettre son passeport ainsi que aussi bien pour l'honorer que pour sa sauvegarde une nombreuse forte et fidèle escorte.

Rien ne servit de lui dire qu'on ne pouvait aller à telle heure ennuyer M. de Catinat pour une affaire qui pouvait très bien attendre le lendemain, ni que l'on n'avait pas mentionné l'heure à laquelle, son passeport devrait lui être remis, alors que l'heure était fixée pour la remise des clés de la ville et le péril qui aurait résulté à différer cette remise, alors que les Français déjà devant la porte, les armes à la main auraient pu se croire trompés et bernés frauduleusement par ce procédé.

Le litige durant tant, qu'après beaucoup de remarques, répliques et protestations aussi bien des Consuls, des députés et autres notables citadins, que de Monsieur de Gallion et de Monseigneur l'Évêque, il accepta de donner les clés et de remettre, selon les conventions, une des portes aux Français qui, sous les ordres du Marquis de Vins, entrèrent par la porte du pont, avancèrent dans la cité, occupèrent les postes principaux et s'alignèrent sur les murs. Cela fait, les citadins se retirèrent.

Cette même nuit, des soldats sortis du château avec des grenades mirent le feu à quelques maisons; nous préférons croire que ce fait pour supprimer des obstacles cachant la vue de l'ennemi, plutôt que par vengeance pour la population conseillée par la nécessité.

Le matin venu, le Marquis de Tournon se prépara pour partir; hommage lui fut rendu à son départ, non seulement par Monseigneur l'Évêque, l'abbé de St-Pons, le Sénat, les Consuls et les notables, mais aussi par M. de Catinat qui, accompagné des principaux officiers et son armée, lui remit son passeport et lui fournit l'escorte de cavaliers, ainsi qu'il l'avait désiré.

Maîtres de la cité, les Français pensèrent au Château, sur lequel nous devons donner quelques précisions et faire savoir que nécessaire avait été fait par les citadins, qui avaient remis

gratuitement tous leurs vivres et marchandises pour le ravitaillement de la garnison qui, après recensement se trouva compter 1500 hommes, mais que, une centaine se trouvant inaptes pour Maladie, on ne put compter sur plus de 1400. t.

Elle était divisée en soldats de métier et milices, les soldats étant des anciens et des nouveaux. Les anciens composaient deux régiments; l'un dit de Savoie, colonel: le comte de Frossasco; l'autre du Piémont, sous les ordres du colonel Marquis de la Pierre en l'absence duquel commandait le comte de Priocca, son lieutenant.

Le régiment de Savoie comptait treize compagnies, y compris celle de grenadiers, commandée par M.de Corbeau, les compagnies par les capitaines : Guercio, Rochette, Perret, Joet, Barandier, de Loze, Taddei, Grimaldi, de Rouet; Major, M.Fazzanini et aide-major, M. La Roche. Le régiment de Piémont, outre une compagnie de grenadiers du Chevalier de Castellamonte celles du Comte de Vernon, chevalier Verdina, Balbi, Verduno, Fontanella, Orsini et Sabé. Major: M. Ricca.

Les nouveaux en composaient quatre des comtes de Toudon, Grimaldi, d'Aspremont et du baron de Bouyon.

Les milices étaient divisées en six compagnies avec pour colonel le sergent-major général de bataille Raymond Tonduti, ayant sous ses ordres les capitaines : Gubernatis de Sospel, Guigliotti de Saorge, Laurenti de Lucéram, Buffone de Lantosque, Laugeri de Valdeblorre et Peirani de l'Escarène, bien que parmi ceux-ci Laurenti était absent et Peirani avait été envoyé à Mont-Alban. La charge de commandant revenait au comte de Villafaletto, et celle de Major à M.Rivetti. Le Chevalier de Malte étant capitaine de l'artillerie avec les adjudants Gros et du Puy. Il n'y manquait pas non plus des gentilshommes volontaires: le chevalier Cravetta, ex-major: le chevalier de Malte Galeano qui, bien que convalescent d'une blessure reçue l'année d'avant dans la journée Staffarda, voulut participer à la défense; et le chevalier de Saint-Maurice Provana.

Les ingénieurs étaient outre M. La Marche déjà nommé, H. Cisternini, italien, et Pierre Antoine Barralis, niçois.

Tout ce monde pouvait se monter à 1500 hommes qui, avec les trois cents paysans introduits pour des travaux, soixante marins pour l'attirail d'artillerie, vingt quatre bombardiers et une centaine d'aides, portaient le tout au nombre de deux mille.

La distribution des postes était ainsi faite: deux régiments à la citadelle, les quatre compagnies de soldats à la partie supérieure du château vers la cité, les milices vers Lympia, le tiers restent aussi bien de soldats que de milices, étant gardé comme troupes de réserve.

Au début, les choses allèrent en bon ordre, la défense étant bien disposée avec une batterie neuve, dite impériale, douze canons renforcés pestés sur le chemin de ronde au-dessus de la citadelle se tenant tous jours de garde aux tranchées et aux postes avancés, une de ces deux compagnies de grenadiers, avec ses officiers, se relevant à tour de rôle avec une bonne part des deux régiments de soldats, ses capitaines et lieutenants; le restant étant de garde à différents postes et se reposant également à tour de rôle. Les choses allèrent donc ainsi en bon ordre au début, mais le désastre du donjon arrivent avec la poudre, tout le bon ordre partit en fumée.

En attendant, pour en revenir à notre narration, les Français, outre les batteries déjà mentionnées, en postèrent deux sur la crête du Mont-Alban qui continuèrent le bombardement; celle de Saint-Charles tira également sans repos malgré la gaillarde contre-batterie de celles du château; si bien que les pièces de l'ennemi furent détruites, ce qui ne put empêcher qu'elles furent rétablies dans la même nuit.

Le même jour, le château commença à molester la cité par les fusillades et canonnades, tuant et blessant des personnes aux endroits les plus exposés, Endommageant les tours, clochers, murs et toits des maisons, mais diligence étant faite pour l'éteindre, il ne causa pas trop de dégâts.

Mais du château venant la crainte de plus grands désastres, Monseigneur l'Évêque prit la résolution de faire s'écarter les religieuses restées dans la cité, à leur grande frayeur toutefois à cause des balles qui pleuvaient partout. Les sœurs de Saint-Bornand s'abritèrent à Cimella, celles de Sainte-Claire dans la villa du conte Galean près du Ray et celles des deux monastères de la Visitation, d'abord à Saint-Maurice dans la villa de l'abbé de Saint-Pons - mais celle-ci ayant été saccagée par la soldatesque, qui tenta d'y mettre le feu, sans même se soucier des objets sacrés qu'elle contenait - les sœurs ne purent y séjourner et se rendirent au couvent des Capucins et deux jours après au Palais du comte de Clans, situé au Piol, où elles restèrent jusqu'à réception de l'ordre de rentrer au monastère.

Voulurent également se mettre en sûreté, outre Monseigneur l'Évêque qui alla se loger dans le monastère de Saint-Pons, la majeure partie des Citadins qui, profitant de l'obscurité pour ne pas être le point de mire de ceux du château, sortirent la nuit, profitant des chemins couverts établis par les Français et se défilant le long des murs des jardins, se rendirent, qui dans les couvents de religieux se trouvant dans les campagnes, qui à Villefranche et autres lieux de la Riviera, qui dans la montagne, mais peu réussirent à se loger dans leurs propres habitations champêtres qui, par le pillage des meubles, portes et fenêtres, étaient devenues inhabitables.

Il ne pouvait en être autrement, car l'épouvantable bombardement continuait; outre celui du château qui ne cessait jamais, ne cessait pas non plus celui des Français, duquel une partie des boulets et des bombes tirées du Mont Alban et outrepassant le château, tombaient sur les toits de la ville; il continua d'en être ainsi, malgré les ordres rigoureux d'épargner la cité que selon les clauses de capitulation, M. de Catinat avait donnés.

Avec l'aide d'autres batteries postées au bas de Saint Charles, dans les fossés de la Pairolière et dans la montée du Mont-Alban, ainsi que par les mortiers sur le plateau de l'Empeirat, les Français avancèrent dans la nuit du 28, jusqu'à la pente à septentrion de la citadelle, la nuit suivante à la palissade sise sur le parapet et la troisième à la route couverte où ils fixèrent une batterie de deux pièces.

Tous ces travaux contribuèrent à leur dessein, mais majeur fut l'effet des bombes et principalement celle qui le 30 mars fit sauter en l'air le donjon partie la plus éminente du château- érigé depuis plusieurs siècles, comprenant diverses tours, toutes bâties en pierres carrées et encadrées et d'œuvre tellement solide qu'elles paraissaient construites pour l'éternité.

On apprit en ces jours, qu'une grande partie du donjon avait été nivelée par l'explosion et un déserteur, natif de Fossano, rapporta que cela était dû à ce qu'en ce lieu avaient été déposés non seulement les vivres, farine, biscuits et vins, mais aussi les poudres et munitions de guerre. Le fait est qu'une grande quantité de ces poudres étant déposée auparavant dans un entrepôt de Saint-Maurice assez exposé à un bombardement, il avait été jugé utile de les transporter ailleurs et l'ingénieur La Marche avait décidé de les faire entreposer dans le bas du fort, au torrion de Saint-Elme qui était tout indiqué pour ce faire; mais le comte de Frossasco, contre l'avis de l'ingénieur et du comte de Villafalletto, voulut qu'elles soient déposées dans les tours du donjon et dans la plateforme au-dessus de Saint-Paul.

On avait bien, il faut le dire, renforcé l'entrée de la tour carrée, dite de l'Étendard dans laquelle on avait mis une grande quantité de poudre (on parla de 500 barils) par de grosses poutres, mais cela ne donnait pas une sécurité certaine. Si bien que vers 22 heures, alors que l'on discutait de la condamnation à mort d'un jeune Milanais, accusé de s'être montré sur les murs avec je ne sais quel papier à la main, mais que d'aucuns disaient qu'il avait bu un peu plus que d'ordinaire et ne savait ce qu'il faisait, en un mot, pendant que l'on pensait à tout autre chose, quatre bombes tombèrent dans la cour où se trouvait l'entrée de la tour; à l'explosion de la quatrième, on vit sauter en l'air dans une flamme horrible, non seulement cette tour, mais tout l'ensemble du donjon, y compris les appartements qui servaient d'habitation au gouverneur; seule resta debout la tour sise du côté de la mer et quelques murs vers septentrion.

L'explosion retentit tellement, qu'elle fut entendue de lieux lointains, non seulement du comté, mais de Ligurie et de Provence. Elle fit trembler la terre et bouillir la mer, elle envoya très loin des pans de mur et de grosses pierres, elle terrassa une bonne partie de la Cathédrale, de structure ample, noble et plus que solide, avec ses trois travées et colonnades; pas un édifice qui ne flat, ou complètement rasé ou notablement endommagé.

Ce fut encore un bonheur pour la cité, que la majeure impulsion se fit du Côté opposé autrement elle aurait été sans nul doute et en majeure partie rasée. Il y tomba cependant une telle grêle de pierres qu'il y eut peu de maisons qui ne furent d'une façon ou de l'autre, maltraitées. Presque toutes les portes et fenêtres, bien que fermées et assujetties par des barres, s'ouvrirent et sertirent de leurs gonds, les vitres furent brisées les toits défoncés, le tout disparaissant dans une épaisse poussière.

Mais ce qui, dans ce désastreux accident, souleva le plus la pitié, ce fut le grand massacre de gens, de les voir bondir en l'air, aveuglés par la flamme de l'explosion, et s'ensevelir sous les décombres. Personnes de tous âge et condition, qui n'étaient pas tuées, devaient plus longuement agoniser, crier et hurler, sans que quiconque puisse oser et pouvoir leur porter secours par la crainte des bombes qui continuaient plus que jamais à pleuvoir de tous côtés, et que ceux qui étaient chargés de soigner devaient être soignés eux-mêmes; le meilleur secours étant celui d'un coup de fusil qui, en un instant, leur enlevait la vie et les tourments. Sans compter ceux qui de diverses façons furent blessés par des pierres et ceux qui n'en croyant pas leurs yeux, de voir ce grand corps sans tête qu'était devenu le château, restèrent longtemps abasourdis et sidérés.

Qu'il suffise de dire que quiconque put voir ce misérable squelette ne sut plus dans le château reconnaître le château et que l'on ne peut mieux pour qui ne le vit, qualifier cet évènement d'ébauche du Jugement Dernier.

Que Dieu nous garde de prêter l'oreille à la fable qui dit que ce fut l'effet d'un conduit occulte, commencé bien avant dans une maison religieuse de la cité et continué jusque sous le donjon. Pour convaincre ce racontar d'intolérable imposture, il suffit de dire que si cela était, non seulement les tours et le donjon, mais le mont lui-même aurait été décapité, mettant eu jour des indices très clairs qu'une telle entreprise avait été effectuée nous pouvons donc dire que ce fut bien la quatrième bombe qui, fracassant l'abri des poutres susdit par sa formidable impulsion fit pénétrer, par des interstices mal joint de la flamme jusqu'aux poudres. Et non, comme-ce fat publié en France, que ce fut par l'imprévoyance des soldats qui laissèrent tomber des traînées de poudre en le sortant pour approvisionner les canons, étant donné que, jusqu'à ce moment, aucune poudre pour le service du château n' avait été extraite du donjon.

De toute façon, il est certain que sans ce coup fatal, les assiégés auraient pu résister encore plusieurs jours et que les assiégeants ont, durant ces attaques, jouis des faveurs du Ciel et de la destinée.

Ce terrible accident nais coûta environ cinq cents morts et trois cents blessés. Parmi les morts, on compta le capitaine de grenadiers Chevalier Castellamonte et M. Chivaliero, son lieutenant; les capitaines Guercio, Taddei, Comotto, Vernone et de Beuyon. Les lieutenants Cais, Blavone et Bufone, qui mourut quelques jours plus tard dans la cité, et des volontaires Chevalier Galeano, Cravetta et Provana.

De ce fait, la garnison se trouva notablement affaiblie, surtout une deux jours après, soit le 1er avril, un autre magasin prit feu à son tour, causant de nouvelles victimes, morts et blessés parmi les personnes, de nouvelles ruines parmi le restant des édifices et de ce qui restait de l'église, disparition d'archives et de meubles de prix que les citadins avaient cru mettre en lieu sûr.

A cela s'ajouta un nouveau désastre par un incendie qui s'alluma près du magasin de la plateforme où était entreposée une grande quantité de poudre et aurait causé une autre

hécatombe si la porte de ce magasin n'avait été renforcée la veille par l'adjudant Barralis, et le feu éteint presque aussitôt par l'ingénieur La Marche.

Ces malheureux événements donnèrent le coup de grâce à ce fort, les hommes restant en vie étant commotionnés, on ne put en trouver plus de cent cinquante sur qui pouvoir compter. De ceux-ci, 70 allèrent en renfort à la citadelle avec cinq capitaines et autant de lieutenants, le restant fut distribué à divers postes, desquels ils ne furent relevés m'à la capitulation qui eut lieu trois jours après.

Mais à partir de ce moment, tout bon ordre disparut, ce fut une totale confusion, les soldats purent impunément désertir sans que l'on put y remédier, les valeurs et les biens déposés par les citadins furent volés. Il se commit des violences et des crimes; par manquement des distributeurs, on souffrit la faim, et la soif par suite du manque d'eau. Il n'y eût plus alors personne pour assister les vivants, ni qui, quand le château devint un lugubre cimetière, donnât aux morts une sépulture. Les hommes commencèrent à se cacher, ou à se bander de linges tachés du sang d'autrui et se dire blessés ou ne plus combattre. En un mot le désordre fut universel, sans tête ni queue, personne ne sut plus commander, ni obéir.

Il y en eût pourtant qui n'abandonnèrent jamais leur poste malgré les souffrances; tels furent les capitaines Courbeau, Barandier et Rochette, savoyards; le colonel Tonduti, les comtes de Toudon, Grimaldi et d'Aspremont, niçois, ainsi que le lieutenant de ce dernier, piémontais; sans oublier le baron de Bouyon et d'autres déjà nommés qui, à cause de blessures reçues, ne purent rester à leur poste jusqu'à la fin.

Les choses étant réduites à cet état, le comte de Frossasco considérant la diminution notable de soldats, aussi bien par les morts et les blessés, que par ceux qui avaient abandonné -le manque d'armes de toutes sortes, de ravitaillement et de médicaments et craignant aussi un plus grand désastre chaque fois que le magasin de la plateforme était menacé ainsi que celui de la Tour ronde qui était voisin de s'incendier et de sauter. Considérant aussi l'avance des agresseurs, sans que l'on eût les défenseurs nécessaires pour le tenir éloignés, ni que l'on put se servir tant soit peu de l'artillerie dont 70 pièces avaient été détruites, tandis que l'ennemi au contraire, frais et en nombre, par une brèche dans la raveline, se disposait à miner le château.

Le tout fut communiqué aux officiers et aux ingénieurs, qui furent tous d'avis que la place n'était plus en état de résister, le comte consentit alors à capituler.

Le deux avril eut donc lieu l'échange des otages, pour ceux du dedans ce furent les majors de deux régiments: Ricca et Fazanini, et pour ceux du dehors, le major du régiment de Sorbec et un capitaine de celui de Sault; on mit en écrit la capitulation comme suit:

1°.- Que le comte Frossasco remettrait le 4 du même mois, à cinq heures de l'après-midi, une porte aux troupes du Roi, sauf si, avant ce terme, arrivait un secours suffisant.

2°.- Qu'il sortirait le matin du jour suivant, avec toute la garnison, avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée et drapeau déployé.

3°.-Il pourrait conduire avec lui Quatre canons de petit calibre.

4°- Il lui serait fourni des barques ou autres navires, afin que la garnison soit conduite à Onéglià par la plus courte voie et sans délai; ou bien des chevaux et voitures, au cas où pour cause de mauvais temps il faudrait partir par la route.

5°.- Ils pourraient emporter avec eux les meubles, archives, argent et tout ce qui appartenait à Son Altesse Royale.

6°.- Il serait permis à toute personne, de n'importe quelle condition la nation, de se retirer où hon lui semblerait.

7°.- Il serait fourni à la garnison des vivres jusqu'à Onéglià, ainsi que les médicaments nécessaires aux malades.

En exécution de tout cela, la porte fut remise à cinq heures du soir le 4 avril, et le cinq à midi, tout le monde sortit au nombre de 700 personnes. Parmi elles on en aperçut beaucoup qui, invisibles les jours d'avant, étaient sorties de leurs cachettes, et beaucoup, si on doit prêter foi

aux doléances de plusieurs personnes intéressées, emportèrent avec eux ce qui était leur bien et ce qui ne l'était pas, même des choses de grande valeur, vendues en suite à vil prix à San-Remo, Onerlia et ailleurs.

Tel fut ce qui se passa, durant les mois de mars et avril, de plus notable, au sujet des mouvements d'années sièges et redditions de ces places.

Au nom de Sa Majesté très Chrétienne le gouvernement et la lieutenance générale de la province furent confiés au Chevalier de la Fare, déjà brigadier dans l'armée.

Celui-ci, doué de vigilance, valeur et d'une singulière prudence, va s'appliquant avec une sollicitude bienveillante, non seulement à bien servir son Roi, mais aussi à consoler, avec la publication d'ordonnances humaines, ces populations affligées par les malheurs de la guerre

A QUI A LU.

Et voici, lecteur, terminée la narration d'une grande parmi les plus grandes tragédies.

La lecture ne doit pas t'en être parue longue, étant donné que sa représentation, à l'aspect universel, fit très brève, car en moins d'un mais en Durent représentés ses cinq actes, supposés œuvre d'années entières.

Nombreux sont ceux qui en ont été les personnages, s'ils l'ont fait avec honneurs c'est à toi, spectateur nu lecteur, d'en juger. Beaucoup l'ont fait et beaucoup ne pourront jamais plus le faire; à ceux-ci, s'ils ont louablement œuvré, nous prions un éternel repos.

A ceux qui se sont fatigués à mal parler, nous conseillons un éternel silence, à moins que, tel qui a voulu dire, ne se sente en obligation de se dédire.

Et puisque nous en sommes à l'ultime scène, que toutes les choses, dans le concept des hommes, soient démasquées; ayant été sortie de son puits, la vérité triste nue pourra le faire.

Vulcain a pu prendre ses foudres à Jupiter et les prêter à Mars pour blesser les plus hautes tours du château, mais non la candeur de la cité qui porte pour enseigne l'Aigle, maître du ciel, et qui n'a, dans des menées noires ou sordides pris aucune part; les citadins ayant été, à leur grand regret, les spectateurs, mais non les acteurs de ces tragiques évènements.

Si pour cela, de la renommée, comme nous disions, nous blâmons le mensonge, que la punition en soit le silence.

Si Nice n'a pu résister à la force, force soit à la calomnie de céder à l'innocence, et de s'avouer vaincue à la juste cause d'une cité, de laquelle le nom ne signifie rien d'autre que :

VICTOIRE

Pierre GIOFFREDO

Né le 16 août 1629 à Nice, il fait de solides études classiques au collège des Jésuites de sa ville natale.

Ordonné prêtre en 1653, il a une seconde vocation : celle d'historien. Il publie en 1658 un ouvrage sur "Nicœ Civitas sacris monumentis". Son succès lui vaut de devenir historiographe du duc Emmanuel II de Savoie (1663), puis précepteur du futur Victor-Amédée II. De ce séjour à Turin naît la monumentale histoire des Alpes-Maritimes retour à Nice, il est nommé abbé commendataire de SAINT-PONS. En 1691, il est placé à la tête de la délégation qui conclut la reddition de la ville avec le Maréchal Ce Catinat qui assiège le Château.

Gioffredo rédige un exposé détaillé de ces évènements comme une sorte de mémoire justificatif de l'attitude des Niçois.

Ce texte, dont nous avons donné ici la traduction intégrale, est son dernier écrit car il meurt le 11 novembre 1692.

**LA GAUCHE DE 1932 À 1936
DANS LES ALPES-MARITIMES.
MÉMOIRE DE MAÎTRISE
D'HISTOIRE, PRÉSENTÉ À NICE
EN 1968 (PROF. N. NOUSCHI),
ET RÉSUMÉ PAR L'AUTEUR
AU COURS DE LA PÉRIODE DE
1932 À 1936.**

par P. BENALLOUL

L'étude en a été facilitée par la lecture des journaux et revues politiques, syndicalistes, économiques, religieux, de ces cinq années, et des nombreux ouvrages traitant des différents problèmes de cette époque (la liste en sera annexée).

Mais ce travail eût été aride, froid, sans le souffle de vie, de passion, de colère, de désenchantement, d'espoir que m'ont apporté les visites, les audiences, les interviews, les lettres de personnalités, d'hommes politiques, d'ouvriers, de paysans, de militants syndicalistes, actuellement vivants et ayant participé de près ou de loin, aux luttes de cette époque.

Dans une première partie, il était indispensable de dresser un tableau rapide, mais complet, de la situation géographique, économique, sociale et politique dans le département des Alpes-Maritimes en 1932.

En effet, la crise économique qui a secoué et brisé les États-Unis en 1929, a touché l'Europe et en dernier lieu la France, où l'indice de la production industrielle, base 100 en 1928, passe à :

91 en 1931

76 en mai 1932

- celui des exportations :

de 77 en 1931

à 56 en août 1932.

La situation sociale se dégrade inexorablement, la situation monétaire se détériore, et cela aboutit à la crise politique.

Dans les Alpes-Maritimes, gouvernées et tenue par Baréty, Deudon, Bermond, Ossolat, Faissat, et de couleur politique "centriste modéré", les partis de gauche, les syndicats ont très peu d'audience; en 1932, leur implantation est insignifiante, et leur influence ne peut perturber l'ordre politique établi par ce qu'ils appellent "la Camorra".

La seconde partie de ce diplôme traite de la période qui s'écoule de 1932 à 1935, au cours de laquelle un phénomène nouveau apparaît: la naissance d'une prise de conscience dans les masses laborieuses, et dans les classes moyennes du département.

Elle s'explique d'une part, par le marasme économique dans lequel plonge le département dont les ressources principales dépendent en premier lieu du tourisme, et, d'autre part, du fait des menaces, des dangers de guerre que font courir le fascisme mussolinien en Italie, et le nazisme rien en Allemagne.

Cette crise, ces dangers, ces menaces, secouent la France, et par conséquent, le département des Alpes-Maritimes. Les événements politiques se répercutent sur la population, sur les syndicats, sur les partis politiques; ils seront analysés au fur et à mesure, dans le cadre national, puis dans le cadre départemental: putsch du 6 février 1934, la grève générale du 12 février Pacte d'Unité d'Action socialo-communiste du 27-juillet 1934. -Élections municipales de mai 1935 : elles marquent un tournant dans la vie politique du Département; si les Notables conservent "leurs fiefs", les partis de gauche, socialiste et communiste surtout, obtiennent des voix appréciables.

Le Parti communiste, entraîné par son secrétaire général Virgile Barel, crée un hebdomadaire: "Le Cri des Travailleurs", s'implante à Nice et obtient quelques élus ruraux.

La troisième partie traite enfin de la période cruciale: 1935-1936 qui va-bouleverser les données politiques dans le département, par la création du Front populaire, et l'élection de députés communistes à l'Assemblée Nationale en 1936, pour la première fois.

C'est, tout d'abord, la puissante manifestation du 14 juillet 1935, dans le département, et le serment de t'as les partis et associations de gauche qui jurent de ne plus se séparer avant que

soient réalisés tous les points du programme du Front populaire, "pour la défense du pain, de la Liberté, de la Paix".

C'est ensuite la fusion de la C.G.T. et de la C.G.T.U. en mars 1936 à Toulouse, et ses conséquences dans les Alpes-Maritimes, où la Gauche unie peut prendre l'initiative dans sa lutte contre la Droite conservatrice, et le Centre modéré.

La campagne électorale s'ouvre dès la chute du ministère Laval le 27 janvier 1936, dans une atmosphère de violence, de passion. Chaque parti a pris position pour ou contre le Front Populaire.

Dans les Alpes-Maritimes, les partis, communiste, socialiste, radical socialiste, les organisations syndicales, groupées en un front uni, présentent dans les six circonscriptions électorales, des candidatures Front-populaire.

Face à eux, les candidatures des Notables, appuyées par le Droite conservatrice, par l'Extrême-Droite réactionnaire et par l'Église; au premier tour, ils ont deux élus:

- Jean MEDECIN, dans la 1e circonscription de Nice
- Léon BARETY, dans la 2e circonscription de Nice

Quatre sièges sont en ballottage. Ils vont donner lieu à des combats passionnés, sans merci. Seront élus :

- Virgile Barel (communiste) dans la 3 e circonscription de Nice
- Jean Hannessy (national) dans la 4 e circonscription de Nice
- Edouard Jonas (socialiste- indépendant) dans la 1ere circonscription de Grasse
- Henri POURTJUET (communiste) dans la 2° circonscription de Grasse.

Soit : 3 candidats nationaux

Et 3 candidats Front populaire.

C'est une victoire éclatante que remporte la Gauche dans ce département, traditionnellement centriste.

Dans la métropole, le Front populaire dépasse largement la majorité absolue; il totalise 378 sièges contre 220.

CONCLUSION.

Dans l'euphorie qui caractérise cette période d'avril 1936, on attend le début d'une ère nouvelle qui rendra plus humaine les rapports entre les hommes, qui rendra la dignité à ceux qui travaillent, qui ne fera plus des possédants des demi-dieux inaccessibles, mais des égaux avec lesquels on traitera d'égal à égal.

Dans les Alpes-Maritimes, où le prolétariat ouvrier occupe une part fort modeste, la victoire remportée par le Front Populaire résulte de l'apport nouveau des classes moyennes, jusqu'à présent passives, et inorganisées, dans l'orbite des Notables.

Mais cette adhésion sera-t-elle solide, durable? Ce sera le drame du Front populaire et des partis qui n'ont pas eu conscience de la force immense qu'ils venaient de mettre en action.

Pierrette BENALLOUL.

LA FEODALITE TARDIVE

Par M. BORDES

Un colloque international qui vient de se tenir à Toulouse sous la présidence de M. le Doyen Jacques GODECHOT² a attiré l'attention sur la féodalité tardive, celle du XVIII^e siècle, en France et dans les pays sous domination française au temps de la Grande Nation, celle du XIX^e siècle ailleurs. Le colloque a lui-même bénéficié de ces travaux récents de M. Goubert et des réflexions suscitées par les controverses entre l'historien soviétique Boris Porchnev et M. Roland Mousnier à propos de "l'ordre féodal-capitaliste"³.

Il semble d'ailleurs, au terme de ces travaux, que beaucoup d'historiens français aient attaché trop d'importance à la victoire du pouvoir royal sur la grande féodalité politique; de Charles VII à Louis XIII, et qu'ils aient un peu négligé le poids de la féodalité dans la société française de l'Ancien régime.

Le problème des droits. Un problème majeur se pose tout de suite à qui veut étudier la féodalité tardive. En quoi consiste-t-elle? Quels sont les droits qui s'y rattachent.

Le régime féodal est fondé sur le contrat de fief entre le suzerain et le vassal, contrat qui entraîne des obligations réciproques en vertu de l'adage "tu me gardes, je te sers". Le régime féodal ne concerne en théorie que les Nobles. Comme vassal le seigneur de fief doit à son suzerain, en cas de vente et de mutation; les droits de quint et de requint; en cas, de mariage ou de succession, les droits de relief ou de rachat.⁴ Quand le fief est assez vaste, il comporte un domaine proche exploité directement grâce à des brassiers, des fermiers, aux métayers, des fiefs de terres nobles concédés à de petits vassaux et des terres roturières baillées à cens; en général modique et payé en argent, le cens est "recognitif de seigneurie". Le bail à champart qui correspond à un pourcentage des récoltes peut-être beaucoup plus lourd; il oscille entre 1/20^e des récoltes en certains lieux du Dauphiné, et 1/15^e en Poitou. Le bail à rente seigneuriale correspond à une aliénation définitive de la tenure par le seigneur qui a reçu un prix de vente et a droit à une rente perpétuelle complémentaire pour ses héritiers. Le bail à emphytéose du Midi de la France correspond au bail à cens quand le bailleur est seigneur du fief; c'est un bail à rente si le bailleur est seulement un roturier tenancier d'une censive. Ces baux et les droits correspondants rattachent le tenancier au régime féodal; les lods et ventes que le seigneur perçoit quand le tenancier aliène sa censive appartiennent aussi au régime féodal.

A ces redevances strictement féodales, s'ajoutent les droits seigneuriaux qui se distinguent de ces dernières par leur origine, car ils trouvent leur principe dans la souveraineté exercée au Moyen-âge par les seigneurs droits honorifiques (droits de banc et d'enfeu à l'église); droits utiles comme la taille seigneuriale, les droits de guet et de gîte qui ne survivent qu'à l'état d'exceptions; monopoles comme les droits de chasse, de pêche et de colombier; banalités ou obligation d'utiliser le moulin banal et parfois le pressoir et le four banaux; bans de fauchaison, de moisson et de vendange: ou droit seigneurial de fixer le début de ces opérations; droits de justice enfin.

En fait, au XVIII^e siècle, on confond les deux catégories de droits. Merlin de Douai, avocat au Parlement des Flandres sous l'Ancien régime, a écrit que l'expression "droits féodaux" ne désigne "dans son sens rigoureux que les droits qui dérivent du contrat de fief et dont l'inféodation même est le principe direct". Cependant, ajoutait-il, "on ne laisse dans l'usage d'en étendre la signification à tous les droits qui se trouvent le plus ordinairement entre les

² Colloque C.N.R.S. n°532 sur l'abolition de la féodalité dans le monde occidental, Toulouse 12-16 nov.1968. Nous faisons état des communications de MM. Garaud, Soboul, Trénard, Léon, Devleeshouwer, Nicolas, Villani, Dominguez, Ortiz.

³ B. Porchnev, Les soulèvements populaires en France de 1625 à 1648, Paris 1963. R. Mousnier. Recherches sur les soulèvements populaires en France avant la Fronde dans Revue d'Histoire Moderne, avril 1958.

⁴P. Goubert. Recherches d'histoire rurale dans la France de l'Ouest (XVII^e, XVIII^e siècles) dans "Bulletin de la Société d'Histoire Moderne 13^e série n°2, 1965

maines des seigneurs et forment par leur ensemble, ce que Dumoulin appelle le "complexum féodale". A la suite de Marc Bloch, plusieurs historiens, notamment M. Roland Mousnier, insistent beaucoup sur la distinction entre les deux catégories de droits. Celle-ci a été, en revanche, par M. Goubert dans une communication faite à la Société d'Histoire Moderne en 1965; s'appuyant sur deux monographies bretonnes, résultats de patientes recherches? Il insiste sur l'impossibilité de séparer deux systèmes étroitement imbriqués: "Ici, rapports féodaux et rapports seigneuriaux sont vivants et entremêlés". De son côté, M. Soboul estime qu'il faut s'efforcer d'évaluer l'ensemble de la charge féodale en y comprenant la dîme. Bien qu'elle ne fût pas d'origine féodale, celle-ci s'apparentait, en effet, au complexe féodal; elle profitait rarement au desservant et, comme les droits féodaux et seigneuriaux, entrait largement dans les revenus des menses épiscopales, des chapitres et des abbayes; en outre, la dîme était souvent inféodée et revenait, en totalité ou en partie; à un seigneur large. De là, la notion de prélèvement féodal de l'intérêt de son étude.

Étude du prélèvement féodal. Disons tout de suite qu'elle s'avère ardue. La plupart des historiens qui ont étudié le régime féodal ont parlé de l'impossibilité d'évaluer le poids des redevances seigneuriales. Paul Bois écrivait en 1960: "Il faudrait, en effet, connaître la totalité des droits seigneuriaux laïcs et ecclésiastiques pesant sur le pays, ce qui est impossible, faute de documents"⁵. Les documents comptables de l'administration seigneuriale, les baux des fermiers des droits, les procès-verbaux d'adjudication sont pourtant intéressants à condition que l'on ne se contente pas d'étudier des cas isolés; dans ces conditions, M. Soboul conseille d'utiliser d'abord les comptes des grandes maisons féodales. Mais, à notre avis, il peut y avoir déformation; celles-ci avaient souvent rénové leurs terriers et se trouvaient mieux placées pour exiger la perception de droits contestés. M. Soboul recommande aussi d'utiliser les procès-verbaux dressés en Bourgogne et en Auvergne, lors des tentatives "d'égalation des cens" faites au cours du XVIII^e siècle. Il conseille surtout l'utilisation des rôles des vingtièmes. L'édit de 1749 imposait, en effet, à tous les propriétaires l'obligation de présenter une déclaration contenant le dénombrement des terres et leur superficie, ainsi que le montant des rentes, droits féodaux et dîmes qui pesaient sur elles. Les seigneurs payaient le vingtième sur ces droits, Les instructions de 1776 prescrivaient aux contrôleurs de s'enquérir avec soin de ces droits et de veiller à ce que les déductions demandées par les communautés d'habitants concordent avec les sommes auxquelles les seigneurs étaient imposés pour le même objet. A partir de 1780, l'estimation des revenus provenant des droits féodaux et des dîmes fut faite avec beaucoup plus de détails qu'auparavant. Mais dans ce cas également, il convient d'éviter les bases régionales trop étroites; les calculs doivent être établis pour des ensembles régionaux assez larges pour que les moyennes aient une réelle signification.

Mais comment évaluer le prélèvement féodal? On peut essayer de calculer le poids de la charge féodale d'après la superficie des fonds, tenter de fixer le montant à l'hectare. Ce calcul est rendu difficile par l'extrême disparité des redevances et la complexité du régime féodal. Georges Lefebvre a montré que si le champart de Flandre, appelé ici terrage, était égal à la dîme, la rente foncière que l'on trouvait dans beaucoup de lieux pouvait varier du simple au quintuple, parfois, d'une parcelle à l'autre⁶. De son côté, K. René Baëhrel a montré qu'en Provence, à Auriol, en 1779, pour un même quartier et une même qualité de terre, la rente féodale à l'hectare pouvait varier de 5 à 22 livres, ou de 24 à 42 livres, et relue de 45 à 92 livres. Comment, dans ces conditions, établir une moyenne à l'hectare? M. Soboul donne toutefois quelques chiffres: 12 sous à l'hectare dans les grandes seigneuries du Gâtinais septentrional, trois livres en Haute-Auvergne.

⁵ P. Bois, Les paysans de l'Ouest, 1960.

⁶ G. Lefebvre, Les paysans du Nord pendant la Révolution française, Paris, 1924.

Les revenus à l'hectare variaient toutefois d'une région à l'autre et c'est le problème des poids de la charge féodale qui apparaît comme le plus important; cette étude permet d'ailleurs d'éliminer la perte de revenu que subissait le seigneur du fait de l'affermage des droits. Ce calcul n'est pas facile et les chiffres donnés par M. Soboul sont discutables: 13 % pour les dîmes et champarts des terres du chapitre de la cathédrale de Beauvais; 4% pour les droits seigneuriaux sans la dîme dans la seigneurie de Varennes, dans le Gâtinais septentrional où n'existait pas le champart; 10,62% sans la dîme dans les trois élections de Haute-Auvergne d'après les rôles des vingtièmes de la fin de l'Ancien régime. D'après ces chiffres, dîme comprise, le prélèvement féodal se situerait entre 15 et 20%.

Un autre problème doit être posé: celui du rapport des droits féodaux-seigneuriaux au revenu total de la seigneurie. Les pourcentages obtenus sont très variables et dépendent d'abord de l'étendue du domaine proche. Sur un groupe de douze seigneuries appartenant au comte de Tessé dans le Haut-Maine, le pourcentage des droits par rapport au revenu total était de 10,8%; mais dans la petite seigneurie de Fresnay, où le domaine proche n'était pas important, les droits constituaient près de la moitié des revenus. En Gâtinais septentrional, dans le duché de Nemours appartenant au duc d'Orléans, le domaine proche était pratiquement inexistant et les droits féodaux seigneuriaux constituaient les 9/10 des revenus; mais dans l'ensemble des neuf seigneuries de Caumartin, les revenus de ces mêmes droits ne dépassaient pas le dixième du total. En Bretagne, d'après J. Meyer, le prélèvement féodal paraît l'avoir emporté le plus souvent sur les revenus du domaine; ailleurs, le prélèvement féodal constituait environ le tiers des revenus du seigneur⁷. Cette proportion se retrouvait dans les revenus seigneuriaux de Haute-Auvergne.

Ces derniers pourcentages expliquent la contre-révolution nobiliaire, mais le calcul du poids de la charge féodale par rapport au revenu paysan nous paraît le plus important.

Quelques résultats. En dehors des chiffres donnés par M. Soboul, deux enquêtes ont été menées: dans les provinces du Nord sous la direction de M. Trénard; en Lyonnais, Dauphiné et Velay, sous la direction de M. Léon.

L'enquête très fouillée conduite par M. Trénard, fait ressortir portance de la féodalité tardive en Flandre, Hainaut, Artois, Cambrésis etc... les titres et les gestes rituels se maintiennent; le cérémonial de l'hommage demeure en vigueur en plein siècle des lumières; peu de fiefs disparaissent; si, par négligence, le feudataire ne procède pas à l'aveu et au dénombrement, la saisie féodale e lieu; sauf exception, les fiefs demeurent dans la même famille pendant des siècles. Partout, on consigne les aveux dans des "cueilloirs" très précis, énumérant les parcelles, les superficies, les noms des tenanciers les rentes, les cultures. Les institutions féodales se main tiennent aussi dans le domaine Ce la justice; l'abbé et les religieux de Marchiennes détiennent la justice haute, moyenne et basse, et l'exercent par tout un réseau d'officiers; à Saint-Amand, dont l'abbé est le seigneur, les plaids généraux et la cour féodale se maintiennent jusqu'en 1777; le ressort de la prévôté seigneuriale s'étend à 89 fiefs.

Si fief et tenure sont devenus de véritables propriétés sans que le mot soit prononcé, si les corvées ont presque disparu, les redevances sont lourdes et strictement perçues; c'est le bail à champart qui domine chez les tenanciers, comme la dîme, il s'élève à 8% des droits économiques st y ajoutent : péages, droits sur les vins et les bières chargés et vendus par les taverniers, banalités dont la plus rémunératrice est celle du moulin. En raison de l'étendue des possessions du duc d'Orléans, énumération des droits établie par son chancelier en août 1789 est particulièrement suggestive. M. Trénard n'a pas avancé un pourcentage précis dans l'ensemble du prélèvement féodal par rapport su revenu paysan, mais le situe autour de 20 %, et il s'inscrit en faux contre l'opinion de Tocqueville, selon laquelle le régime féodal avait été détruit par la

⁷ J. Meyer, La noblesse bretonne au XVIIIe siècle, Paris SEVPEN.; 1966

Révolution, non parce qu'il était plus oppressif qu'ailleurs, mais parce qu'au contraire, il se trouvait affaibli et vidé de sa substance.

Le rapport de M. Devleeshouwer au sujet des droits féodaux-seigneuriaux dans les Pays-bas autrichiens, l'ancienne Belgique, contraste avec celui de M. Trénard. M. Devleeshouwer insiste sur la faiblesse du régime seigneurial au XVIII^e siècle; cette situation explique, selon lui, le large appui populaire dont les opposants aux réformes de l'empereur Joseph II, ont bénéficié. Avec l'historien belge Verhaegen⁸, il insiste sur la disparité de ces droits en Belgique et en France et considère que ces charges "comportaient à la chute de l'ancien régime des adoucissements tels qu'on peut dire qu'elles étaient bien plus gênantes que lourdes". M. Devleeshouwer explique cette situation par l'aide que les institutions traditionnelles, notamment les États ont apportée. à la défense des roturiers ainsi que par l' élan économique: "Les Pays-Bas autrichiens étaient considérés comme le gardien de l'Europe". Nous nous permettons, quant à nous, d'avancer une autre explication et de poser une question. Explication: dans les provinces du Nord de la France récemment annexées et souvent champs de bataille, les rois de France avaient intérêt à compter sur la fidélité de la noblesse et les autorités monarchiques et le Parlement de Douai ont, en général, défendu les prérogatives seigneuriales. Une question: l'enquête de M. Trénard fait ressortir le poids du régime féodal; celle de M. Devleeshouwer insiste sur les adoucissements, les atténuations; peut-être qu'en faisant l'inventaire de ce qui existait, M. Devleeshouwer aurait brossé un tableau moins optimiste.

Les travaux poursuivis sous la direction de M. Léon montrent l'importance du cadre de la seigneurie, à l'intérieur de laquelle on pouvait trouver de petits fiefs appelés rentes nobles; une ou plusieurs communautés d'habitants s'inséraient dans son ressort. Le seigneur apparaît comme propriétaire d'un château et d'un domaine noble, possesseur de droits fiscaux sur les terres et haut justicier. Il se distingue ainsi d'un simple titulaire de fief où peuvent se trouver des censives mais dépourvu du droit de justice. Ainsi, le Beaujolais compte à la fin du XVIII^e siècle, 200 fiefs et moins de 80 seigneuries. Ces seigneuries sont plus nombreuses dans certaines régions comme la côte du Beaujolais, la vallée de la Saône, la plaine lyonnaise, les montagnes de l'Oisans et du Champsaur. La "montagne" beaujolaise et les plateaux du Velay possèdent, au contraire, des seigneuries beaucoup plus étendues. Il convient de faire ressortir aussi la puissance "féodale" de certaines familles: en Dauphiné; les seigneuries du duc de Lesdiguières groupent 78 communautés et 10 portions de communautés; celles du marquis de Sassenage comprennent 18 communautés, celle du comte de St-Vallier 17. Il en est de même en Beaujolais où le baron de Beaujolais domine 32 paroisses à la fin de l'Ancien régime, en Lyonnais où les chapitres de St-Jean et de St-Just sont chacun seigneur de plusieurs paroisses. On peut ainsi distinguer plusieurs couches sociales à l'intérieur de la "classe féodale". Au sommet, une aristocratie de grands seigneurs, le plus souvent laïcs, qui jouissent d'un prestige et d'une puissance qui les élèvent au-dessus du commun des mortels. Au-dessous, les seigneurs hauts-justiciers, le plus souvent nobles et en possession de droits substantiels et variés; ils forment le groupe proprement seigneurial. Plus bas, une masse de nobles, possesseurs de fiefs mais dépourvus de justice, parmi lesquels on trouve beaucoup de bourgeois qui singent la noblesse.

Mais quel était le poids du prélèvement féodal? Les résultats paraissent assez décevants; M. Léon souligne les différences existant d'un lieu à l'autre mais apporte quand-même quelques précisions. Le Beaujolais ne connaissait pas la taille seigneuriale et on y trouvait fort peu de banalités et de corvées; le champart apparaissait sous la forme d'une rente emphytéotique, fixée en "équivalent-argent"; mais le cens constituait une charge véritable et variable pouvant s'élever jusqu'à 5/10 du revenu agricole du seigneur. Entre 1777 et 1785, les comptes de la famille Battu de la Parmondrière révèlent un total de droits féodaux égal à 5% ou 7% voire à 10% du revenu

⁸P. Verhaegen, La Belgique sous la domination française, Bruxelles 1924.

total. Que représentait tout cela pour le paysan ? Les auteurs de l'enquête ont parlé, au cours des débats, d'un prélèvement féodal, dîme comprise, voisin de 15% susceptible de s'élever autour de 20 %.

Quelle était la situation dans la Savoie voisine ?⁹ Notons tout d'abord que le poids des droits était plus lourd dans les basses vallées et dans l'avant-pays que sur les montagnes. Joseph de Maistre a parlé des robustes paroisses des hauteurs exemptes de fiefs et par là, plus riches, plus peuplées, offrant à "l'œil du philosophe, l'intéressant spectacle de l'opulence rustique des communautés du bas-pays, languissantes et misérables sous le poids des servis (droits)". Dans une remarquable communication, M. Nicolas a fixé le pourcentage des droits seigneuriaux par rapport aux tailles royales: 44 %. Comme l'ensemble des dîmes, avec les dîmes laïques, s'élevait à 909 884 livres et le total des droits à 456 000 livres, on peut considérer que les droits représentaient plus de la moitié des dîmes, ce qui donne un prélèvement féodal se situant autour de 10 du revenu paysan.

La plupart des droits seigneuriaux avaient été depuis longtemps abolis en Piémont et, dès la fin du XVIIe siècle, on conseillait à la Cour de Turin le rachat des droits existant en Savoie; divers projets virent le jour au cours du XVIIIe siècle et aboutirent à l'édit d'affranchissement général signé par Victor-Emmanuel III, le 19 décembre 1771. Il s'agissait d'une opération conteuse qui constitua une lourde charge et provoqua un ébranlement profond des communautés rurales: la noblesse accrut ses propriétés grâce aux capitaux provenant du rachat et les notables renforcèrent leur position: d'aucuns acquirent des seigneuries dont ils firent rénover les terriers avant les opérations de rachat; d'autres se rendirent "cessionnaires" d'arrérages de droits seigneuriaux; d'autres encore profitèrent des besoins d'argent des communautés et des particuliers pour acquérir de larges pans du domaine communal. De la des "émotions populaires" accrues par la suppression des "aumônes" dues par certains seigneurs et la contagion de la Révolution française. L'exemple savoyard montre les, difficultés qu'aurait rencontrées en France l'application effective du décret du 11 août 1789 qui ordonnait le rachat des droits pesant sur la terre. Il ne convient pas, toutefois, d'exagérer les inconvénients de la réforme savoyarde; celle-ci réduisait les charges pesant sur les, terres, rendait l'impôt plus supportable et, en 1787, dans un rapport au Contrôleur général, l'intendant de Grenoble, Caze de la Bove, pouvait vanter l'exemple savoyard et conseiller le rachat des droits existant en Dauphiné¹⁰. A noter que dans le Milanais voisin, les deux tiers des principales communes étaient inféodées, "la féodalité resserrait entre les puissantes mailles de son filet la majeure partie et la meilleure du duché et une partie non négligeable de la campagne dont disposait l'État". Le despotisme éclairé en réduisit l'emprise; Marie-Thérèse procéda au rachat des régales ordinaires, c'est-à-dire le droit de recouvrer les taxes et les contributions; Joseph II s'attaqua aux régales extraordinaires, droits féodaux et seigneuriaux tandis que le contrôle d'État pesant sur les justices seigneuriales amenait de nombreux feudataires à y renoncer.

Quelle était la situation dans le comté de Nice ? Ici, la monarchie sarde n'a pas tenté un rachat; des seigneuries ont même été créées vers 1740. Mais les premiers sondages paraissent indiquer une charge assez faible, même pour la dîme. Il est possible d'ailleurs que, comme en Espagne, le prélèvement féodal servait à acquérir es biens et des services de luxe et n'était pas investi. Les Physiocrates avaient bien observé ce phénomène; le produit net de l'agriculture était gaspillé en domesticité trop nombreuse, en consommation de parade, en dépenses stériles et N. Soboul peut écrire "Les bénéficiaires au prélèvement féodal en consommant eu lieu d'investit faisaient obstacle à la croissance économique". Il convient toutefois de noter que la

⁹ M. Bruchet, L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793) dans "Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française", 1908.

¹⁰ M. Bordes, Les intendants éclairés de la fin de l'Ancien régime, dans "Revue d'Histoire économique et sociale", 1961.

condition des paysans de l'Europe orientale était nettement plus mauvaise. En Hongrie notamment, comme l'a montré M. Kalman Benda, des corvées seigneuriales allant jusqu'à cinq jours par semaine, s'ajoutaient à un prélèvement en argent et en nature qui se situait autour de 22%.

M. BORDES.